

# **PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

## **BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

### **COMPTE RENDU INTÉGRAL**

### **INTEGRAAL VERSLAG**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 8 JUILLET 2016**

**(Séance du matin)**

**PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 8 JULI 2016**

**(Ochtendvergadering)**

### COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

### VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

## PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

[101]

- *La séance est ouverte à 9h37.*

**M. le président.**- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 8 juillet 2016.

[105]

## EXCUSÉS

**M. le président.**- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz ;

- Mme Corinne De Permentier ;

- Mme Joëlle Milquet ;

- M. Hamza Fassi-Fihri, à l'étranger dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;

- Mme Françoise Bertieaux, à l'étranger dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;

- Mme Nadia El Yousfi, à l'étranger dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;

- M. Jamal Ikazban.

[107]

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.**- Je suis saisi d'une demande du ministre Pascal Smet de modifier l'ordre des travaux en vue de traiter le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 22 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale (doc. n° A-351/1 et /2) à l'issue de la discussion conjointe de la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (CETA) entre l'Union européenne et le Canada et ses conséquences pour la Région de Bruxelles-Capitale (doc. n° A-362/1 et /2).

Pas d'observation ?

L'ordre des travaux est dès lors modifié.

[109]

[113]

## COMMUNICATIONS FAITES AU PARLEMENT

### COUR CONSTITUTIONNELLE

**M. le président.**- Diverses communications ont été faites au parlement par la Cour constitutionnelle.

Elles figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

### DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

**M. le président.**- Divers arrêtés ministériels ont été transmis au parlement par le gouvernement.

Ils figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

**M. le président.**- En application de l'article 88 de l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, le Service public régional de Bruxelles nous transmet une décision.

Elle figurera en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

## COMMISSION FÉDÉRALE DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DE LA COMPTABILITÉ DES PARTIS POLITIQUES

**M. le président.**- Par lettre du 28 juin 2016, le président de la Chambre des représentants communie, en application de l'article 14/4, § 5 de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, que la Commission de contrôle fédérale a décidé, le 14 juin 2016, de prononcer une réprimande à l'encontre de M. Johan Van Overtveldt, ministre des Finances et de la Lutte contre la fraude fiscale, en raison de l'absence d'une demande d'avis par le biais d'une note de synthèse pour sa lettre d'accompagnement jointe à la déclaration fiscale 2016.

- Pour information.

## PLAN RÉGIONAL AIR-CLIMAT-ÉNERGIE

**M. le président.**- Par lettre du 4 juillet 2016, la ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Énergie, transmet, conformément à l'article 1.4.13. du Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (Cobrace) :

- copie du Plan régional air-climat-énergie approuvé par le gouvernement en sa séance du 2 juin 2016 ;

- copie du rapport d'incidences environnementales ;

- et copie de la déclaration environnementale.

- Renvoi à la Commission de l'environnement et de l'énergie.

## RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR LES RADIATIONS NON IONISANTES 2015-2016

**M. le président.**- Par lettre du 5 juillet 2016, la ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Énergie, transmet, conformément à l'ordonnance du 1er mars 2007, modifiée le 3 avril 2014, relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les

radiations non ionisantes et conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 2015 réglant la composition et le fonctionnement du comité d'experts des radiations non ionisantes, le rapport du comité d'experts sur les radiations non ionisantes 2015-2016.

- Renvoi à la Commission de l'environnement et de l'énergie.

## PROPOSITION DE RÉOLUTION ET PROPOSITION D'ORDONNANCE

### *Prises en considération*

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Paul Delva, Sevet Temiz, Bernard Clerfayt, Hamza Fassi-Fihri, Mme Els Ampe et M. Jef Van Damme relative au lancement de projets pilotes de véhicules motorisés automatisés (véhicules sans conducteur/driverless cars) (n° A-361/1 – 2015/2016).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission de l'infrastructure.

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de Mme Hannelore Goeman, MM. Pierre Kompany, Emin Özkara, Marc Loewenstein, Mme Els Ampe et M. Paul Delva modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (n° A-378/1 – 2015/2016).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission de l'environnement et de l'énergie.

[117]

## ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE, VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE EN VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE VAN MEVROUW ANNE-CHARLOTTE D'URSEL, DE  
HEREN JACQUES BROTCHE, ALAIN DESTEXHE EN MEVROUW CÉLINE  
DELFORGE TOT HERZIENING VAN VERSCHIEDENE ABONNEMENTSFORMULES**

---

## VAN DE MAATSCHAPPIJ VOOR HET INTERCOMMUNAAL VERVOER TE BRUSSEL (MIVB) (NRS. A-184/1 EN 2 – 2014/2015).

### *Algemene bespreking*

**De voorzitter.**- De algemene bespreking is geopend.

De heer De Lille, rapporteur, heeft het woord.

**De heer Bruno De Lille, rapporteur.**- Ik verwijs naar het schriftelijk verslag.

[125]

**M. le président.**- La parole est à Mme d'Ursel.

**Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).**- Alors que le groupe MR dépose, conjointement avec le groupe Ecolo, une proposition de résolution permettant d'assouplir et de simplifier les formules d'abonnement de la Société de transport intercommunal bruxellois (STIB) afin de mieux répondre à des situations vécues par les usagers, le débat organisé sur cette proposition en commission a de quoi surprendre.

Les députés de la majorité présents avaient-ils vraiment compris le texte ou l'avaient-ils tout simplement lu ? On est en droit de s'interroger, car les nombreux contre-arguments avancés, dont je vais vous donner quelques exemples, ont de quoi laisser pantois.

M. Ikazban, du groupe PS, prétend que les réductions de tarifs prévues par cette proposition sont de nature à mettre à mal la santé financière de la STIB. Aujourd'hui, les seniors de la capitale ne peuvent souscrire qu'à un abonnement annuel et nous demandons, il est vrai, qu'ils puissent désormais prendre un abonnement mensuel, parfois mieux adapté à leur situation. J'ai cité l'exemple d'une grand-mère venue pendant trois mois aider son fils handicapé par une jambe cassée pour s'occuper de ses enfants. Au nom de quoi cette grand-mère devrait-elle s'acquitter d'un abonnement annuel et en quoi la STIB y perdrait-elle financièrement ? C'est une question à laquelle il s'agirait de répondre.

[127]

La seule demande qui émerge de la proposition en matière de tarif est celle visée par le point 6, qui dit qu'il faut veiller à ce que les modifications s'accompagnent d'une formule tarifaire incitative et modulée. Ce caractère incitatif est expliqué dans le corps du texte : il ne s'agit pas d'introduire une

réduction du tarif, mais, par une formule tarifaire permettant le cumul de plusieurs mois en une fois, d'éviter de faire payer à l'utilisateur le prix de ce que coûterait une année complète ou l'équivalent de plusieurs abonnements mensuels cumulés. C'est une question de bon sens qui n'implique aucune politique de réduction tarifaire. Alors dire que les formules d'organisation de notre proposition grèveraient le budget ou, en d'autres termes, que l'on rase gratis, n'est pas correct.

Pour le PS, notre proposition s'adresse à des catégories de gens qui n'habitent pas Bruxelles à temps plein. Il n'y a donc pas lieu d'aménager des formules d'abonnement spécifiques pour eux. Selon le PS, il vaut mieux travailler sur la fidélisation.

Je ne peux que m'étonner de cette vision étriquée du service public. Curieux message que celui que le PS envoie : "Vous utilisez la STIB, mais vous n'êtes pas Bruxellois à temps plein. Alors, on ne vous facilite pas la vie !". Je vous propose d'aller expliquer ce raisonnement aux touristes, aux visiteurs, aux travailleurs expatriés, aux chercheurs, aux stagiaires ou encore aux étudiants Erasmus qui ne bénéficient pas du tarif étudiant. Dites leur donc qu'ils sont des passagers de seconde classe !

Ces personnes vivant plusieurs mois à Bruxelles sont, par essence, un public captif en ce qui concerne les transports en commun, et donc un public d'utilisateurs à part entière au même titre que n'importe quel Bruxellois. M. De Lille l'a très bien souligné en disant qu'il fallait être attentif à tous les utilisateurs de la ville. C'est cela, la mission d'un service public.

[129]

Plus aberrant encore, parmi les arguments invoqués : les catégories visées auraient les moyens de se payer un abonnement annuel. Cela sous-entend que ce public vit dans un certain confort financier. Le PS parle d'ailleurs "des moyens dont on est en droit de supposer que ce public dispose".

Je propose à M. Ikazban d'aller dire cela aux familles monoparentales, aux mères célibataires travaillant à temps partiel ou qui accomplissent de petits boulots à temps plein, aux doctorants, aux stagiaires ou encore aux parents et familles venant de partout et qui ne sont pas nécessairement favorisés. Je rappelle, à ce sujet, les propos de Mme Delforge. Plusieurs de ces catégories de personnes sont bien loin de rouler sur l'or. Traiter ce public captif comme une bande de privilégiés est le pire des signaux que vous pouvez lui envoyer.

Lorsque le PS ajoute que ces gens sont davantage préoccupés par la qualité des services de transport offerts que par des réductions, je rétorquerai d'abord que l'organisation de formules d'abonnement souples fait précisément partie de la qualité des services d'une société de transport. Ensuite, je le rappelle, il ne s'agit pas de réductions, mais visiblement, certains députés ne semblent pas avoir compris la différence entre réforme des tarifs et réforme de l'organisation des durées et périodes couvertes par ces abonnements.

Dernier argument invoqué par le PS : la proposition présentée ne va pas dans le bon sens, car elle ne va pas fidéliser l'usage des transports en commun. Ce n'est pas correct, puisqu'elle vise en partie les parents qui ont la garde de leurs enfants une semaine sur deux, les travailleurs à temps partiel et de nombreux autres usagers potentiels qui verront leur mobilité dans les transports en commun facilitée par notre proposition.

[131]

En conclusion, je tiens à remercier nos collègues d'Ecolo pour le travail accompli ensemble sur cette proposition, ainsi que nos collègues de Groen de l'avoir soutenue.

Je vous exprimerai aussi ma déception devant le refus de la majorité d'adopter ce texte. Entre nous, comment peut-on être contre un texte qui ne fait que simplifier la vie des Bruxellois de passage et des Bruxellois de toujours ? Évidemment, nous sommes habitués à voir rejetés des textes sous prétexte que la majorité travaille dessus, pour qu'elle puisse en revendiquer la paternité quelques mois ou quelques années plus tard. Ici, ce n'est cependant pas le cas, puisque le groupe PS nous a expliqué que c'était un mauvais projet !

Il faut souligner qu'aucun des autres groupes de la majorité n'est venu défendre son hostilité à la proposition. Peut-être étaient-ils trop gênés par la faiblesse des arguments invoqués pour ne pas adopter le texte. J'espère donc que, dans quelques mois, le conseil d'administration de la STIB revisitera les formules d'abonnement pour mieux les adapter à une partie de ses usagers et futurs usagers.

*(Applaudissements sur les bancs du MR, d'Ecolo et de Groen)*

[135]

**M. le président.**- La parole est à Mme Delforge.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Mme d'Ursel a bien présenté le problème : une proposition de résolution qui n'avait rien de farfelu ou de dangereux pour la maison STIB a été déposée. Nous avons pourtant été terriblement surprises, non que la proposition ait été rejetée - depuis les bancs de l'opposition, on en a l'habitude - mais par l'absurdité des arguments utilisés, à la limite du scandaleux.

Tout qui a déjà acheté un ticket d'un autre opérateur dans une autre ville ou un autre pays sait que les tickets unitaires de la STIB sont assez chers. Et ce ne sont pas les cartes de dix voyages qui font drastiquement baisser la facture. Hormis ces cartes et les tickets unitaires, il existe l'abonnement à temps plein. Celui-ci nécessite, pour être rentabilisé, de prendre les transports publics environ deux



fois par jour toute l'année, ce qui ne correspond pas à la situation de nombreuses personnes. Entre les cartes et tickets unitaires et cet abonnement, il n'y a rien.

De petits rigolos nous ont donc dit que si l'on offrait une formule médiane, cela ne fidéliserait pas les gens qui - parce qu'ils font, bien sûr, ce genre de calculs très compliqués tous les matins - empruntent les véhicules de la STIB parce qu'ils ont acheté un abonnement ! Pour ma part, j'aurais tendance à croire qu'ils n'achètent pas d'abonnement parce qu'ils n'ont pas besoin de la STIB tout le temps et n'ont donc pas envie de payer un service largement plus cher que l'usage qu'ils en font. Comme ils n'ont pas non plus envie de payer une fortune pour chaque trajet, ils n'utilisent pas la STIB. Si, en plus, ils ont une voiture de société sous le coude, ils continuent à se déplacer continuellement en voiture, même lorsque cela ne se justifie pas. L'argument est donc complètement contradictoire.

[137]

Du point de vue social, j'ai été extrêmement choquée. Nous aurions préféré que vous ne disiez rien sur notre résolution pour la rejeter. Nous en avons l'habitude. Mais là, c'est vraiment un manque de respect pour les gens !

Les situations qui ont motivé la résolution, ce sont aussi celles de familles monoparentales, dont l'un des deux parents, quand il n'a pas ses enfants, se déplace la moitié du temps à pied ou à vélo, c'est-à-dire pour un coût à peu près nul. Il ne peut pas le faire quand il doit conduire ses enfants à l'école. Je connais des personnes dans ce cas, qui se retrouvent alors à frauder et à se faire attraper parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer l'abonnement ou le ticket unitaire. S'il existait une formule entre les deux, elles pourraient encore faire entrer cela dans leur budget.

Alors, prétendre que notre proposition s'adresse aux riches qui n'habitent pas à Bruxelles, c'est gonflé et irrespectueux ! Justement, le système que nous proposons s'adresse, d'une part, aux gens qui n'ont pas de gros problèmes financiers mais qui pourraient être tentés d'utiliser plus fréquemment la STIB si elle redevenait financièrement intéressante, et, d'autre part, aux gens qui n'ont pas d'autre choix ou qui se retrouvent simplement dans l'embarras. Alors prétendre que c'est antisocial, c'est vulgaire !

*(Applaudissements sur les bancs du MR, d'Ecolo et de Groen)*

[141]

**M. le président.**- La parole est à M. Loewenstein.

**M. Marc Loewenstein (DéFI).**- J'interviens brièvement pour préciser que, si notre groupe

comprend la démarche de l'opposition visant à proposer des formules tarifaires adaptées à des situations particulières vécues par les usagers, il est également utile, par souci de cohérence, d'examiner ce que le contrat de gestion dit au sujet de la politique tarifaire.

L'article 69 du contrat de gestion 2013-2017 précise que la proposition de modification soumise par le conseil d'administration de la STIB au gouvernement doit veiller à "simplifier la grille tarifaire pour les voyageurs au moyen d'une réduction de la gamme de billets disponibles". Or, même si l'on peut adhérer à l'une ou l'autre idée proposée par les signataires de la résolution, ces formules sont loin de simplifier ladite grille tarifaire et ne sont donc pas en adéquation avec le contrat de gestion.

Il me semble néanmoins utile que, dans le cadre des discussions sur le futur contrat de gestion soit abordée la possibilité de proposer de nouvelles formules tarifaires permettant de répondre encore mieux aux besoins des usagers. Certaines proposées dans la résolution pourraient être reprises, mais d'autres également.

Je profite aussi de ce débat pour rappeler une autre disposition du contrat de gestion relative aux tarifs et, plus particulièrement, à l'interopérabilité avec d'autres transports publics et à l'intégration tarifaire dans et autour de Bruxelles. Il s'agit d'une priorité pour rendre notre offre de transports publics plus efficace et favoriser les déplacements en transports publics dans et surtout autour de notre Région.

Sur 394.000 navetteurs, 227.000 entrent chaque jour de la semaine à Bruxelles en voiture et majoritairement seuls. L'on peut donc aisément comprendre, sans nier l'intérêt d'offrir des formules attractives, qu'une telle intégration tarifaire, couplée à une multimodalité efficace, constitue le réel défi de la mobilité en Région bruxelloise.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[145]

**De voorzitter.**- Mevrouw Van Achter heeft het woord.

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- De N-VA-fractie steunt het voorstel van resolutie niet, ook al bevat het enkele goede ideeën. Het is bijvoorbeeld goed dat er gezocht wordt naar interessante abonnementsformules voor de pendelaars van het Brussels Gewest en daarbuiten. Het is echter niet aan het parlement om in plaats van de MIVB de in te voeren maandformule en de uitzonderingen te bepalen. Wel kan het parlement de grote lijnen uitzetten waarbinnen de vervoersmaatschappij moet werken en die in de beheersovereenkomst laten opnemen.

We moeten bovendien zorgen voor een betere tarief- en ticketingintegratie om de multimodaliteit te

bevorderen. Het zou positief als je met een openbaarvervoerticket ook terechtkon op de fietsparking en dat je van het ene vervoersmiddel op het andere kon overstappen. Daar moeten we ons beleid op toespitsen.

[147]

**De voorzitter.** - De heer De Lille heeft het woord.

**De heer Bruno De Lille (Groen).** - Ik ben teleurgesteld dat dit voorstel van resolutie niet wordt goedgekeurd. Het kan nochtans het gebruik van het openbaar vervoer in Brussel, waar toch iedereen achterstaat, verbeteren.

Leden van de meerderheid zeggen, ook in de commissie, dat de regering al heel wat inspanningen doet. Ze heeft de tarieven bevroren en de schoolabonnementen goedkoper gemaakt. Dat zijn inderdaad interessante initiatieven die ervoor zorgen dat een bepaalde categorie van mensen meer het openbaar vervoer kan gebruiken. Groen is daar voorstander van.

De vraag is alleen hoelang dat kan worden volgehouden. Op een bepaald moment zullen de tarieven geïndexeerd worden en komen er weer aanpassingen. Als de regering haar hele beleid alleen maar daarop baseert, dan zullen er op een bepaald moment mankementen zijn omdat ze niet heeft gereageerd op nieuwe evoluties en veranderingen. De samenstelling van de inwoners van het Brussels Gewest en van de gebruikers van het openbaar vervoer verandert voortdurend. De regering moet de manier waarop ze met hen omgaat, constant evalueren en aanpassen. Deze regering blijkt dat niet te zien. Ze merkt blijkbaar niet dat Brussel voortdurend verandert. Ze denkt dat instrumenten uit het verleden te eeuwig en perfect en optimaal zullen werken.

[149]

Het probleem is dat de regering goedkopere abonnementsformules voor het openbaar vervoer vooral beschouwt als een sociale maatregel. Het gevolg daarvan is dat ze bij het formuleren van voorstellen voornamelijk de financiële marges als leidraad hanteert en niet zozeer datgene wat ze eigenlijk wil bereiken met het openbaar vervoer.

Openbaar vervoer is echter geen sociaal instrument, maar wel een mobiliteitsinstrument en moet dan ook geëvalueerd worden op basis van de impact die het uitoefent op de mobiliteit. De manier waarop je naar de mobiliteitsproblematiek kijkt, verraadt vaak je maatschappelijke visie. Voor Groen is het duidelijk: iedereen moet op elk moment de kans krijgen om zich snel, veilig en comfortabel doorheen de stad te verplaatsen en dat mag niet afhankelijk zijn van het inkomen van betrokkene. In die context speelt het openbaar vervoer een cruciale rol, niet als lapmiddel voor wie zich geen auto kan veroorloven, maar wel omdat het het meest efficiënte middel is om je in de stad te verplaatsen, zonder de levenskwaliteit van de bewoners te schaden en de economische

aantrekkelijkheid van de stad te ondergraven, wat wel het geval zou zijn mocht iedereen zich met de wagen verplaatsen.

Het openbaar vervoer moet niet voor iedereen gratis zijn. Dat moet het wel zijn voor wie het zich financieel niet kan veroorloven, maar toch van zijn verplaatsingsrecht gebruik wil maken. Groen vindt bijvoorbeeld niet dat alle ouderen gratis van het openbaar vervoer moeten kunnen gebruikmaken. Wie het kan betalen, moet dat voor ons ook doen. Alle ouderen gratis laten rijden, betekent dat er minder middelen zijn om diegenen te ondersteunen die het echt nodig hebben.

[151]

Herverdeling en solidariteit zijn een na te streven doel, maar dat kan niet lineair. Wij moeten rekening houden met ieders draagkracht om dergelijke principes toe te passen.

Fundamenteel moeten wij op zoek gaan naar de beste instrumenten om ervoor te zorgen dat zo veel mogelijk reizigers gebruikmaken van het openbaar vervoer. Dat kan namelijk beter. Heel wat andere wereldsteden hebben gekozen voor vernieuwende manieren, bijvoorbeeld via allerhande abonnementsformules, om het gebruik van het openbaar vervoer aan te moedigen.

Wellicht hadden we sommige van de voorgestelde initiatieven al vroeger kunnen nemen, andere niet. Dit is nu eenmaal een materie, die constant evolueert. We moeten de MIVB verplichten om snel in te spelen op nieuwe ontwikkelingen. Dat is ook de reden waarom we dit voorstel van resolutie hebben gesteund.

Het verbaast ons dan ook ten eerste dat de meerderheid vandaag het voorstel verwerpt en rigide vasthoudt aan haar standpunt van jaren geleden. Mocht zij dat in andere domeinen ook doen, dan zou Brussel helemaal de trein naar de toekomst missen.

Laten we dus geen grote ideologische discussies voeren, maar kijken hoe we een en ander in de praktijk kunnen verbeteren. Het voorstel van resolutie bevat goede ideeën. Ik pleit ervoor om het hier in de plenaire vergadering alsnog goed te keuren en die kans niet voorbij te laten gaan.

*(Applaus van Ecolo, Groen en de MR)*

[155]

**M. le président.**- La parole est à Mme Delforge.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Je signale à mes collègues que le contrat de gestion n'est certes pas

voté par le parlement, mais qu'il y est néanmoins discuté. Il est dès lors possible d'envoyer des signaux au gouvernement, chargé de le négocier avec la STIB, afin de surmonter les éventuels obstacles.

[157]

**M. le président.**- La parole est à M. Chahid.

**M. Ridouane Chahid (PS).**- Je ne suis vraiment pas étonné par le fait que le MR dépose cette résolution. En revanche, que celle-ci soit cosignée par les écologistes me surprend davantage dans la mesure où ils persistent à signer compte tenu des remarques formulées en commission par M. Ikazban.

Cette résolution concerne une certaine catégorie de la population qui, pour nous, n'en a pas besoin. À l'heure actuelle, il existe des abonnements trimestriels à la STIB auxquels peut souscrire la catégorie de la population mentionnée par Mme d'Ursel.

Pour répondre à Mme Delforge, ce qui peut paraître vulgaire aujourd'hui, c'est le fait que la STIB ne permette pas d'offrir des abonnements mensuels ou annuels et que, dans le même temps, elle n'autorise pas à procéder à un étalement du paiement.

Ainsi, une démarche plus sociale et acceptable pour l'ensemble de la population - familles monoparentales, recomposées, sujettes à la garde alternée,... - serait de lui proposer un abonnement permettant d'utiliser les transports en commun tout le temps, non seulement pour des usages spécifiques.

Cela reviendrait à proposer un abonnement mensuel avec la possibilité de le payer sur douze mois. Il s'agit tout de même d'une option plus sociale. Nous déposerons donc une proposition de résolution en la matière. Je vous invite à la soutenir.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Ce n'est ni exclusif, ni contradictoire, mais cela ne résout pas la situation dont nous parlons. La SNCB est capable de faire des abonnements mi-temps, par exemple pour les gens qui télétravaillent ou travaillent à temps partiel. Je ne vois pas pourquoi la STIB ne le pourrait pas.

**M. Ridouane Chahid (PS).**- Nous ne voulons pas proposer d'abonnement seulement aux gens qui travaillent, mais à tous les Bruxellois, afin qu'ils puissent se déplacer sept jours sur sept, quand ils le souhaitent !

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- C'est ce que nous souhaitons aussi, arrêtez de faire semblant que nous ne parlons pas de la même chose.

**M. Bruno De Lille (Groen).**- Ce n'est pas le problème dont nous avons discuté en commission et ce n'est d'ailleurs pas ce que vous avez dit.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Ce n'est ni contradictoire, ni antinomique avec ce que vous proposez. Alors proposez, nous vous soutiendrons. Mais nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous ne soutenez pas notre proposition.

**M. le président.**- M. Chahid a proposé une autre piste intéressante qui n'est donc pas incompatible.

La discussion générale est close.

En application de l'article 87.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

[175]

**PROPOSITION D'ORDONNANCE DE M. VINCENT DE WOLF, M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN ET MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL PORTANT CRÉATION DU FONDS 'JOBS+' (NOS A-98/1 ET 2 – 2014/2015).**

*Discussion générale*

**M. le président.**- La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Isabelle Emmery, rapporteuse.

**Mme Isabelle Emmery, rapporteuse.**- M. De Wolf, du groupe MR, nous a exposé que l'objet de cette proposition d'ordonnance est de trouver une solution à une série de métiers en pénurie de main-d'œuvre. Il en a énuméré un grand nombre. Vous trouverez une liste d'exemples dans son texte.

Selon lui, ces métiers n'exigent pas une qualification pointue et sont difficilement délocalisables. Nous avons une main-d'œuvre peu qualifiée disponible pour y répondre à Bruxelles. L'idée est ainsi de créer un fonds budgétaire régional visant à encourager les demandeurs d'emploi qui suivent et

réussissent un parcours de formation correspondant à ces fonctions critiques.

M. Eric Bott s'est exprimé au nom du groupe DéFI. Selon lui, cette proposition reprend déjà dans ses développements des mesures mises en place par le gouvernement. Même s'il est d'accord avec les constats, il faut maintenir une certaine cohérence dans les mesures. De plus, il s'interroge sur le fait que l'incitant financier représente réellement un gage de la motivation du chercheur.

M. Bruno De Lille, pour le groupe Groen, explique ne pas être opposé en soi à la proposition d'ordonnance. Néanmoins, le texte ne s'attache pas aux raisons de l'existence de ces métiers en pénurie. Selon lui, nous devons surtout travailler sur l'accompagnement.

Selon Mme Isabelle Durant, pour le groupe Ecolo, la proposition pose la bonne question, mais l'outil proposé n'est pas vraiment adapté. La haute probabilité d'avoir un emploi dans tel ou tel secteur est déjà en soi stimulante, pour autant qu'à l'issue du parcours, d'autres problèmes comme la discrimination à l'embauche ne se présentent pas.

[181]

Le groupe PS s'est exprimé par la voix de M. Julien Uyttendaele, qui estime que la proposition d'ordonnance s'appuie sur un constat qu'il partage. Par contre, la prime ressemble plus à un lot de consolation pour le chercheur d'emploi se dirigeant vers un métier en pénurie. De plus, le texte contient certaines lacunes concernant les coûts et les personnes qui y auront recours.

Pour Mme Hannelore Goeman, du groupe sp.a, motiver les gens avec de l'argent est sans doute une fausse bonne idée. Elle soutient aussi davantage l'accompagnement.

Mme Julie De Groote, pour le groupe cdH, estime aussi qu'octroyer de l'argent pour suivre certaines formations est bien moins utile que de les accompagner pour suivre une formation qui leur correspond, éventuellement dans des fonctions critiques.

Pour le ministre Gosuin, inciter financièrement à suivre une formation dans le cadre d'une fonction critique n'est pas un gage de motivation. Le bonus démarrage existant est un meilleur instrument, certes améliorable et qui peut être négocié avec certains secteurs, comme celui de la construction.

Par ailleurs, une note sur les groupes cibles est aujourd'hui sur la table du Conseil économique et social, qui doit remettre un avis. Une note sur la validation des compétences est également en préparation, ainsi qu'une note sur les pôles formation-emploi, sur l'alternance et sur les stages.

Le ministre plaide pour que la proposition d'ordonnance soit rejetée ou jointe au projet

d'ordonnance que le gouvernement soumettra au parlement sur le sujet.

Pour terminer, M. De Wolf estime que la mesure proposée n'est pas antinomique par rapport aux mesures d'accompagnement et d'insertion prévues par le gouvernement. Pour lui, le bonus de démarrage ne permet pas de venir en aide aux chômeurs de longue durée, qui sont souvent plus âgés.

L'ensemble de la proposition d'ordonnance est rejeté par neuf voix contre trois et deux abstentions.

*(Applaudissements)*

[185]

**M. le président.**- Je profite de l'occasion pour remercier M. Gosuin pour sa présence lors de la discussion de cette proposition d'ordonnance. Il est déjà arrivé que les ministres ne soient pas à l'écoute des débats lorsque le parlement se penche sur de telles propositions.

**M. le président.**- La parole est à M. De Wolf.

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Je remercie Mme Emmery pour la qualité de son rapport, même si elle n'est pas responsable de son contenu et si ce dernier ne nous plaît pas beaucoup.

Comme l'a dit Mme Anne-Charlotte d'Ursel, l'idée que lorsqu'un texte vient de l'opposition, c'est non, tient du réflexe de Pavlov.

Je suis content que M. Gosuin soit présent, mais cela n'est pas anormal non plus.

*(Remarques de M. Gosuin)*

S'il faut féliciter les ministres pour leur présence alors que c'est leur rôle... C'est un point de détail, mais il ne faut rien exagérer, voilà tout.

*(Remarques de M. Close)*

Vous êtes un exemple en la matière.



**M. le président.**- Venons-en à la conclusion.

*(Rumeurs)*

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Je me réjouis de sa présence, mais cette dernière est après tout normale.

**M. le président.**- Je voulais signaler que la présence des ministres lors des discussions sur les propositions d'ordonnance est bienvenue. M. Gosuin fait son travail, c'est tout, mais je tenais à le rappeler.

[201]

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Malheureusement, ce texte a été rejeté, alors qu'il n'était pas antinomique, agressif ou polémique. Il n'essayait pas davantage de mettre le gouvernement en difficulté. C'est d'ailleurs un projet inspiré du bonus démarrage créé en 2006 à l'initiative d'un ministre socialiste néerlandophone, M. Vanvelthoven, qui encourage les jeunes à s'inscrire dans une formation en alternance et à les récompenser pour leur réussite.

Appliquée aux chômeurs qui se forment dans les fonctions critiques, cette mesure portée par nous est devenue, selon les intervenants, soit un lot de consolation, soit une fausse bonne idée, soit une absence de possibilité de trouver un emploi digne, comme s'il n'était pas digne de se former pour devenir soudeur ou aide-ménagère. On nous a aussi rétorqué que nous n'aurions pas eu un dispositif budgétaire suffisant, alors que nous avons estimé la mise en œuvre de la mesure à 700.000 euros pour 2.000 bénéficiaires annuels.

Évidemment, cette proposition n'est pas magique. Elle n'est pas de nature à résoudre toute seule la question des fonctions critiques ou du chômage. Elle vise toutefois à encourager les demandeurs d'emploi à se former, et cela parallèlement aux efforts qui doivent être menés par le gouvernement en matière de valorisation des métiers et de renforcement des offres de qualification.

Notre proposition ne se veut pas révolutionnaire, mais complémentaire. Elle vient en appui aux politiques régionales qui, jusqu'à présent, n'ont pas pu diminuer de manière significative le nombre de postes annuels qui ne trouvent pas preneur, ce dont se plaignent les entreprises.

Comme l'a rappelé récemment le directeur général d'Actiris dans la presse, les chiffres du chômage diminuent, mais le gouffre reste malheureusement gigantesque avec nos voisins belges et européens. Avec un taux d'emploi de 54,2% selon le rapport mensuel d'Actiris, nous sommes même complètement en dehors du coup par rapport à l'objectif européen de 75% à l'horizon 2020.

Bref, si nous prenons acte du refus de la majorité de soutenir notre proposition d'ordonnance - ce que nous déplorons pour les Bruxellois -, nous ne céderons pas devant les opportunités manquées et nous reviendrons avec d'autres textes pour soutenir les emplois en pénurie et la croissance des entreprises.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

[205]

**M. le président.**- La parole est à M. Bott.

**M. Eric Bott (DéFI).**- Je m'associe à M. De Wolf pour souligner la qualité du rapport de Mme Emmerly.

J'ai eu l'occasion de me prononcer sur ce texte au nom du groupe DéFI en Commission des affaires économiques du 23 juin. Le texte présente l'intérêt de revenir sur deux points qui me semblent particulièrement importants et sur lesquels le ministre chargé de l'Emploi, Didier Gosuin, travaille sans relâche, notamment au travers d'une série de mesures. D'abord, le taux de chômage des jeunes, s'il reste préoccupant, est en baisse.

Ensuite, les fonctions critiques, pour lesquelles les offres d'emploi sont difficilement satisfaites, donnent lieu à une durée d'ouverture plus longue. Même si nous pouvons nous accorder sur les constats, la proposition d'ordonnance souffre d'une série de lacunes que j'ai eu l'occasion d'exposer. Je songe d'abord à son principe. Ainsi, la mesure financière qui vise à "stimuler une personne à suivre et terminer une formation dans le cadre d'une fonction critique" pose question.

En ce sens, même si l'objectif de pourvoir aux métiers en pénurie est fondamental, il n'en demeure pas moins que la mesure proposée n'est pas adéquate. En quoi est-elle le gage, dans le chef du chercheur d'emploi, de sa motivation ou le signe de sa volonté réelle de trouver un emploi dans le secteur visé ?

Également, nous sommes convaincus qu'il est largement préférable de valoriser l'expérience professionnelle d'un demandeur d'emploi qui ne possède pas les titres nécessaires - diplômes, certificats, etc. -, et cela vaut aussi pour les fonctions critiques. Sur le fond, j'ai eu l'occasion d'émettre une série de remarques. La sixième réforme de l'État a transféré la politique des groupes cibles aux Régions.

À cet égard, la déclaration de politique régionale prévoit, dans un premier temps, de "garantir la sécurité juridique de tous les dispositifs actuellement en place et jusqu'à leur échéance" et, dans un second temps, "d'engager ces politiques prioritairement pour l'emploi des chômeurs bruxellois en

favorisant explicitement les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes infraqualifiées".

[207]

Aussi, cette proposition d'ordonnance fait l'impasse sur toute considération budgétaire. Quid d'une évaluation budgétaire de la mesure et de sa mise en œuvre, dans la perspective de la création de ce fonds ?

J'ai préparé une petite liste pour vous montrer que la question des métiers en pénurie ou des fonctions critiques est traitée et prise en charge : la promotion des métiers qui ont un potentiel d'emploi, la cité des métiers, l'outil de veille et l'anticipation des besoins. Évitions donc de nous perdre en vaines mesures, ce qui aurait pour résultat un manque de lisibilité et de cohérence pour nos actions visant à promouvoir l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, en particulier auprès des plus jeunes.

Par ailleurs, et comme j'ai eu l'occasion de le signaler en commission, le gouvernement travaille actuellement à la réforme des groupes cibles et au plan de formation 2020 qui, à mon avis, tiendra pleinement compte de la question des métiers en pénurie.

Pour toutes ces raisons, le groupe DÉFI votera contre cette proposition d'ordonnance.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[211]

**De voorzitter.**- Mevrouw Van Achter heeft het woord.

**Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).**- De N-VA kan zich in principe vinden in het idee om financiële steun te verlenen aan werkzoekenden die een opleiding volgen om een knelpuntberoep uit te oefenen. We hebben echter een aantal bedenkingen bij het voorstel van ordonnantie. Het is niet helemaal duidelijk of het Brussels Gewest bevoegd is om een dergelijk fonds op te richten. De regels voor de beroepsopleiding werden in het kader van de zesde staatshervorming overgedragen naar het gewest, maar ze zijn niet helemaal duidelijk. Ik stel voor dat er een advies van de Raad van State wordt ingewonnen over de bevoegdheid van het gewest in deze materie. We moeten duidelijk weten waarvoor het Brussels Gewest dan wel de gemeenschappen bevoegd zijn.

Verder vindt de N-VA het geen goed idee om een dergelijk fonds op te richten. We geven er de voorkeur aan om de zaken eenvoudig te houden en verzetten ons tegen de oprichting van overbodige structuren.

Ik heb nog enkele inhoudelijke opmerkingen over het voorstel van ordonnantie. Vooreerst geeft de VDAB Brussel uitsluitend opleidingen voor knelpuntberoepen. Voorts moeten we er rekening mee houden dat in Vlaanderen al een premie voor opleidingen voor knelpuntberoepen werd ingevoerd in 2004 door toenmalig minister Frank Vandenbroucke. Blijkbaar werkte het systeem niet goed, want het werd in 2008 na een evaluatie weer afgeschaft.

[213]

De minister zou moeten nagaan of gelijkaardige premies inzake opleidingen voor knelpuntberoepen in het verleden wel de verhoopte resultaten hebben opgeleverd.

**De voorzitter.**- De algemene bespreking is gesloten.

Met toepassing van artikel 87.4 van het reglement zullen wij straks tot de naamstemming over de conclusies van de commissie overgaan.

[217]

**PROPOSITION DE RÉOLUTION DE MM. PHILIPPE CLOSE, EMMANUEL DE BOCK, BENOÎT CEREXHE ET JEF VAN DAMME RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (CETA) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA ET SES CONSÉQUENCES POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (NOS A-362/1 ET 2 – 2015/2016).**

**PROPOSITION DE RÉOLUTION DE MME MATHILDE EL BAKRI, MM. MICHAËL VERBAUWHEDE, YOUSSEF HANDICHI ET MME CLAIRE GERAETS RELATIVE AU PROJET DE TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA, L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG/CETA) (NOS A-150/1 ET 2 – 2014/2015).**

**PROPOSITION DE RÉOLUTION DE MME ZOË GENOT ET M. BRUNO DE LILLE RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (CETA) (NOS A-151/1 ET 2 – 2014/2015).**

*Discussion générale conjointe*

**M. le président.**- La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à Mme Moureaux, rapporteuse.

**Mme Catherine Moureaux, rapporteuse.**- Nous avons commencé la discussion des propositions de résolutions par l'exposé de M. Philippe Close, premier coauteur de la résolution A-362.

M. Close a rappelé combien les traités de libre-échange transatlantiques que sont le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et l'Accord économique et commercial global (CETA) ne cessent d'agiter l'actualité parlementaire. Il a insisté sur les pétitions et les manifestations de la société civile qui se succèdent, tandis que la Commission européenne s'entête. Pour lui, le projet est dépassé avant même d'avoir été ratifié.

Par la résolution proposée, l'assemblée parlementaire de la capitale de l'Union européenne lui donnerait une réponse symbolique, une fin de non-recevoir civilisée et légale. À maintes reprises, les députés ont fait valoir les faiblesses et les risques dont ces textes sont porteurs s'ils devaient entrer en vigueur.

Le règlement des différends investisseur-État (ISDS), ayant subi un toilettage de circonstance et ayant été rebaptisé Investment Court System (ICS), est toujours là. Il ne s'agit pas seulement d'attaquer des politiques entières en matière de droits sociaux, de santé publique, de protection de l'environnement ou des droits des consommateurs. Il s'agit de devoir faire face à un permanent chantage de la part des multinationales.

S'il est exact qu'il existe d'autres systèmes similaires dans des traités plus anciens, ce n'est pas un bien pour autant. Ce système avait été initié pour protéger les entreprises investissant dans des pays au système judiciaire instable. Est-ce le cas du Canada ?

M. Close critique aussi les listes négatives de matières qui viennent remplacer les listes positives traditionnelles. On ne sait pas de quoi demain sera fait. Qu'est-ce qui relèvera de l'intérêt général et dans quelle matière la puissance publique devra-t-elle légiférer ou prendre des régulations ? Ce sera, par avance, exclu, vu que les listes négatives ne l'auront pas prévu.

[223]

La principale observation qui ressort de la lecture de ces textes est qu'ils reflètent une volonté de croissance toujours plus grande par la voie du commerce. Les tarifs douaniers ont à ce point été diminués qu'il n'existe plus aucune marge de progression. Et quelle idée propose-t-on pour répondre à cette limite ? Soumettre à la logique commerciale ce qui n'en a jamais relevé. Des pans entiers de politique publique risquent ainsi d'être considérés comme relevant du commerce, d'être soumis à la concurrence et soustraits à la puissance publique.

Créer des conditions favorables à la pratique du commerce est un élément de l'intérêt public. Mais considérer que des politiques publiques d'intérêt général, qui s'inscrivent depuis toujours dans un

équilibre global, relèveront demain de la volonté du secteur privé est, pour lui, inacceptable.

M. Close explique que, paradoxalement, la crise financière et ses suites ont resserré les liens entre le Canada et l'Union européenne. Ainsi, de nombreux jeunes Européens se sont lancés à la recherche d'un emploi au Canada, où ils ont trouvé leur place. Ce fut le cas de nombreux Bruxellois et Wallons. Pour lui, nous devons donc tendre vers une plus grande liberté de circulation des travailleurs entre l'Europe et le Canada et ce dernier y trouverait également son compte. Mais il convient d'agir en gardant à l'esprit le bien-être des étudiants et des travailleurs. Nos hauts standards sociaux respectifs doivent être maintenus.

M. Close se dit convaincu des apports favorables du commerce, mais, selon lui, la Commission européenne se trompe de direction avec ces traités de libre-échange, qui sont pour lui des cadeaux aux multinationales.

Les études montrent en outre qu'en dépit des gigantesques concessions que ces traités imposent au secteur public au profit du secteur privé, les perspectives de croissance sont ridiculement faibles : plus 0,5% avec le TTIP, et plus 0,03% avec le CETA. Pourquoi ? Parce que l'on se trompe de public cible. Les petites et moyennes entreprises (PME), et non les multinationales, sont le poumon de nos économies européennes. Or, pour les PME, ces accords n'apportent rien, sinon une concurrence accrue avec les géants et des ennuis. D'ailleurs, l'Union des classes moyennes a tiré la sonnette d'alarme en la matière. Et le gouvernement luxembourgeois, pourtant libéral, a fait de même.

Pour l'heure, quelles sont les instances qui mènent des politiques visant à aider les PME à se développer par une projection de leurs activités à l'étranger ? Il s'agit des Régions. Le gouvernement a compris cet enjeu et l'a d'ailleurs inscrit dans l'accord de majorité et dans la Stratégie 2025.

Pourquoi une telle faiblesse des politiques européennes ? Pourquoi la Commission européenne est-elle à ce point à l'écoute des grands groupes et jamais des PME ? A-t-elle seulement étudié l'idée de réaliser des progrès économiques grâce à la projection des PME européennes à l'étranger ?

[225]

Le groupe PS veut des échanges commerciaux où le commerce reste le commerce et non une voie de privatisation de l'intérêt général, un commerce international qui ne contribue pas plus encore à la destruction de l'environnement et à l'accélération du réchauffement climatique, un commerce international qui aide à la réalisation d'objectifs d'intérêt général, un commerce international qui s'axe enfin sur les PME et non sur les grands groupes multinationaux.

Par cette résolution, les déposants manifestent à la Commission européenne et au gouvernement fédéral leur détermination à rejeter le traité CETA tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ils

demandent un soutien aussi large que possible à cette initiative et veulent rejoindre ainsi les trois assemblées belges qui ont déjà marqué leur position.

A suivi l'exposé introductif de Mme Zoé Genot, première coauteure de la proposition de résolution n° A-151/1. Mme Zoé Genot s'inquiète de ce que le politique se dépossède de ses leviers. Elle renvoie aux débats autour du Brexit. Il existe une grande méfiance par rapport au pouvoir politique. Selon elle, cette méfiance vient en partie de l'impression que le pouvoir politique se dépossède peu à peu de ses leviers au profit des lobbies. Les traités proposés en sont l'exemple. Elle souhaite que les législateurs restent à la manœuvre et qu'ils soient responsables devant leurs citoyens et n'acceptent pas eux-mêmes une confiscation du pouvoir.

Mme Genot souligne la grande opacité qui règne au niveau des négociations et qui empêche de suivre au jour le jour la négociation des accords. Elle évoque et critique à son tour le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États et le système de liste négative.

Elle rappelle que notre parlement a eu un large débat sur le TTIP. À cette occasion, un texte a été adopté qui contenait un ensemble de balises. Le texte du CETA ne correspond pas à ces balises énoncées pour le TTIP. Les entreprises américaines pourraient d'ailleurs passer par cet accord avec le Canada, puisqu'elles ont presque toutes des succursales dans ce pays.

Permettre le CETA, c'est permettre de contourner les balises prévues pour le TTIP. Le texte que propose le groupe Ecolo demande au gouvernement bruxellois de refuser la délégation de pouvoir au gouvernement fédéral pour la signature du CETA. Ne pas le mentionner serait lui permettre de signer cet accord. A posteriori, il sera alors plus difficile de refuser la ratification. Il faut que le texte de l'accord soit fondamentalement revu.

[227]

Ensuite, nous avons écouté l'exposé introductif de Mme Mathilde El Bakri, première co-auteure de la proposition de résolution n° A-150. Mme El Bakri explique que cette proposition de résolution a été déposée il y a un an, et qu'elle souhaite actualiser le contexte. Elle signale ainsi la fuite de 248 pages des documents servant de base à la treizième session de négociation du TTIP. Ces documents contredisent les promesses effectuées par Mme Cecilia Malmström.

Mme El Bakri cite également le Brexit, qui démontre à quel point l'Union européenne manque de transparence et de légitimité. Elle évoque l'opacité des négociations et l'importance des mobilisations citoyennes. Pour elle, le CETA est clairement une répétition générale du TTIP. Et le CETA représente une attaque en règle contre la démocratie. Elle critique également les clauses ISDS. Selon elle, cet accord réduira aussi les services publics, puisqu'il est ouvert à des secteurs comme la distribution de l'eau, l'éducation, la santé, suivant la même logique que le TTIP.

La députée estime que le texte déposé par le PS, DéFI, le cdH et le sp.a a le mérite d'ouvrir le débat. Selon elle, le texte est cependant incomplet sur l'absence de demande claire quant à la délégation de signature au gouvernement fédéral. Pourquoi ne pas maintenir la position adoptée par le Parlement wallon et le Parlement de la Communauté française ?

Dès lors, elle dépose trois amendements au texte. Le premier consiste à exiger, au sein du Conseil européen, la qualification de traité mixte au lieu de la plaider. Le deuxième amendement remplace, au troisième point du dispositif, les termes "dès lors" par les termes "vu que". Enfin, le troisième amendement constitue un ajout au dispositif. Il s'agit de ne pas accorder au gouvernement fédéral les pleins pouvoirs pour la ratification du CETA.

Dans la discussion conjointe, M. André du Bus de Warnaffe, pour le groupe cdH, estime que le Brexit nous force à examiner la situation du CETA sous un regard encore plus critique. Celui-ci illustre le fossé croissant entre une grande partie des citoyens et les élites de l'Union européenne. Or, l'un des enjeux actuels du CETA tient dans la reconnaissance de son caractère mixte. Reconnaître aujourd'hui le caractère non mixte de ce traité renforcerait les eurosceptiques. Il ajoute que l'analyse juridique du CETA plaide aussi pour la mixité.

Le député comprend qu'il est difficile qu'un seul pays, voire une seule Région, bloque un tel traité. Dans ce cas-là, il fallait en discuter auparavant, ménager des espaces de négociation et assurer la transparence dès le départ.

[229]

Quant à la transparence, il règne encore une zone d'ombre sur les modalités de vote au Conseil européen. Comme le mandat de négociation du CETA a été voté à l'unanimité, il semblerait logique qu'au sein du même Conseil, le caractère mixte le soit également.

Un autre sujet d'inquiétude est celui de la jurisprudence que prendra le caractère non mixte du CETA à l'égard des traités qui suivront, comme le TTIP. La Cour de justice de l'Union européenne doit prendre une décision déterminante à l'égard du traité entre Singapour et l'Union européenne. Cependant, elle a pris du retard et nous ne voyons toujours rien venir. Qu'en serait-il si le Conseil européen décidait du caractère non mixte du CETA et que la Cour de justice de l'Union européenne décidait du caractère mixte du traité avec Singapour ?

Selon lui, comparer le CETA au TTIP demeure pertinent, car les principes fondateurs sont les mêmes. Il insiste sur le coût prohibitif des tribunaux d'arbitrage. De surcroît, l'absence de liste positive risque de faire jurisprudence à l'égard du TTIP. Ces traités répondent essentiellement à des logiques du passé. En vue de projeter la politique commerciale dans le 21<sup>e</sup> siècle, ils devraient non seulement viser la libéralisation du commerce, mais également la promotion du développement durable et de normes sociales élevées.



Enfin, il serait utile de connaître la position du gouvernement bruxellois en la matière et les instructions qui ont été données aux représentants de notre Région lors de ces négociations.

Pour le groupe MR, M. Armand De Decker indique que le CETA vise à accroître les flux commerciaux entre l'Union européenne et le Canada, tout en participant à la Stratégie 2020, qui vise à stimuler la croissance grâce à la compétitivité extérieure et à la participation à des marchés ouverts dans le monde.

Il se dit frappé par la confusion qui règne dans ce débat entre CETA et TTIP, et souhaite mettre fin à la désinformation. Ainsi, l'article 1er, § 3b du CETA prévoit l'exclusion des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. La santé et l'éducation sont donc exclues, selon lui. Les clauses environnementales, sociales et de développement durable sont prévues par le CETA.

Des garanties sont prises pour ne pas générer de bénéfice au détriment de la démocratie, des normes sociales et environnementales. Un chapitre entier est consacré au commerce et au développement durables, et le CETA contient des dispositions sur l'adhésion aux normes et accords internationaux relatifs au droit du travail.

[231]

M. De Decker comprend donc mal l'attitude des partis qui soutiennent la proposition de résolution. Pour lui, cette attitude est injurieuse vis-à-vis du Canada, un pays démocratique. On assimile en effet ce dernier à l'image que certains ont, ici, des États-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, cette démarche fait passer les négociateurs européens pour des incapables, des traîtres et des lâches. Le mandat pour cette négociation a été donné en 2009, lorsque le PS était dans la majorité fédérale. Il serait dangereux que la Belgique, comptant parmi les 28 États membres de l'Union européenne, fasse capoter l'accord, car cela porterait atteinte aux intérêts supérieurs des travailleurs belges et canadiens.

Pour M. De Decker, on ne peut espérer avoir des investissements tout en maintenant les conditions difficiles auxquelles ces derniers sont aujourd'hui soumis. L'attitude des partisans de la proposition de résolution est antisociale, car elle met à néant tous les efforts qui sont menés pour créer de l'emploi et de la richesse, et maintenir ainsi notre niveau de protection sociale.

M. De Bock estime quant à lui que croissance sans conscience n'est que ruine sociale. Ainsi, il n'est ni partisan d'un protectionnisme déguisé, ni d'un libéralisme débridé, l'équilibre se situant entre les deux.

Le CETA n'est pas le TTIP et ce n'en est pas forcément le cheval de Troie. La question des balises

est liée au mandat qui a été octroyé aux négociateurs en 2009. M. De Bock rappelle que Mme Catherine Moureaux a expliqué au Parlement francophone bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à quel point la négociation était déséquilibrée, vu le nombre de clauses de réserve qui ont été intégrées des deux côtés. Il y en a d'ailleurs plus du côté canadien que du côté européen. Pourquoi n'avons-nous pas été aussi vigilants au niveau de l'Union européenne ? Nous devons malheureusement tirer un constat d'échec en adoptant des balises seulement aujourd'hui, en raison du manque de transparence au niveau des négociations antérieures.

L'adoption d'une liste positive protège mieux que celle d'une liste négative, même s'il ne faut pas en faire un casus belli. M. De Bock salue les avancées qui ont pu être réalisées pendant les négociations, notamment sur la question des juridictions internationales.

Le député indique que la question des indemnisations a également évolué. Le dommage réel, et non virtuel, est désormais inclus dans l'accord.

Ceci clôture la discussion générale.

[233]

Nous avons ensuite voté sur les trois premiers amendements présentés par Mme El Bakri lors de la discussion générale. Ces trois amendements ont été rejetés par treize voix contre une.

Un quatrième amendement, visant à ne pas accorder les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour la signature du CETA, dans la mesure où cela permet d'intervenir plus rapidement dans la procédure, a été présenté par Mme Genot.

M. Philippe Close a déclaré qu'il rejeterait l'amendement : certes, celui-ci reprend les termes des résolutions adoptées dans les trois autres assemblées parlementaires qui se sont exprimées sur le sujet, mais la majorité n'est pas la même au sein du parlement bruxellois. Ceci n'empêche pas, par ailleurs, de compléter le message des autres assemblées. L'amendement n°4 a été rejeté par treize voix contre une.

L'ensemble de la proposition de résolution a été adopté avec neuf voix pour, quatre voix contre et deux abstentions. En conséquence, les propositions de résolution A150 et A151 sont devenues sans objet.

*(Applaudissements)*

[237]

**M. le président.**- La parole est à M. Close.

**M. Philippe Close (PS).**- On ne pouvait imaginer plus brûlante actualité que d'évoquer aujourd'hui le traité CETA. Tous ceux qui suivent ce dossier ont bien été attentifs en ce début de semaine, répondant d'ailleurs à certains amendements qui ont été déposés : ce traité sera bien mixte, malgré la tentative de la Commission européenne de ne pas le considérer comme tel. La résistance de certains États est une résistance saine, elle permet aussi de ne plus avoir de doute sur le caractère mixte du traité.

Notre résolution ne vise pas à interrompre les relations, ou à interdire de conclure des accords avec des pays avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques, économiques, sociales et culturelles depuis des années. Nous ne désirons pas mettre un frein au commerce international. Nous souhaitons qu'on arrête de discuter comme on l'a fait au 20<sup>e</sup> siècle et que l'on entre dans le 21<sup>e</sup> siècle. Nous souhaitons discuter du commerce non comme une valeur en soi, mais qu'on discute de façon sociétale sur ce qui peut rapprocher nos États, nos pays, nos unions économiques, sociales, de personnes, afin de construire ensemble un monde plus juste et plus solidaire.

Je tiens à souligner le courage de l'assemblée régionale wallonne et des assemblées francophones qui ont montré l'exemple. Aujourd'hui, il n'y a pas que la Belgique, il y a aussi le Luxembourg - qui n'est pas piloté par une majorité marxiste-léniniste, que je sache... - qui a décidé d'indiquer la voie qu'il ne souhaitait pas suivre par rapport au CETA. Les Luxembourgeois ont ainsi rejoint la position de nos amis wallons.

[239]

Aujourd'hui, nous avons une résolution forte, puissante, selon laquelle ce parlement - qui sera sans doute amené, puisque le traité est mixte, à se positionner dessus - ne le votera pas s'il reste en l'état. Il s'agit d'une position importante, car Bruxelles est la capitale de l'Europe. Quand la capitale de l'Europe se positionne de cette manière, cela envoie un message fort un peu partout. Il faut le prendre avec mesure, sérieux et responsabilité.

Souvent, on nous demande quelle crédibilité nous allons donner aux pouvoirs publics nationaux et européens en rejetant un traité qui a été négocié pendant six ou sept ans. Nous pouvons aussi nous interroger sur la crédibilité des institutions européennes, qui ont l'air de hausser les épaules face aux 240.000 manifestants réunis contre le TTIP et le CETA, la crédibilité de ces autorités qui rejettent en bloc une pétition citoyenne, qui répondait, à nos yeux, valablement aux conditions du Traité de Lisbonne. Il serait temps que la Commission européenne se pose des questions quant à sa crédibilité.

Cette résolution serait une "injure à la démocratie canadienne", elle serait motivée par l'anti-américanisme qui gagnerait des pans entiers de notre parlement. Il faut quand même raison garder.

Nous discutons dans un parlement d'options politiques qui engagent des générations futures, personne ici n'est contre la démocratie canadienne, personne ne considère ce pays comme une république bananière. Nous avons tous ici beaucoup de considération pour la société canadienne et sa démocratie. Cela ne nous empêche pas d'émettre un avis sur la façon dont l'Europe agit. Le premier procès, dans cette résolution, est fait à l'Europe, et pas au Canada.

[241]

Nos reproches touchent surtout au fond de ces traités transatlantiques, et n'ont pas changé depuis le début. Certes, les négociations ont commencé avec des mandats mal calibrés, mais cela fait maintenant deux ou trois ans que des interpellations, des questions orales, des résolutions, des articles de presse, des cartes blanches disent que ces textes posent problème. Malgré cela, les négociations se poursuivent.

Nous avons osé dire à la commissaire européenne Cecilia Malmström que nous n'étions pas d'accord avec elle. Certains se sont offusqués, arguant que nous la traitions mal. Grand privilège, elle s'était rendue chez nous, dans une assemblée nationale, pour expliquer son mandat, et nous avons osé lui dire notre façon de penser. Quelle attitude grossière ! Qui sommes-nous pour dire cela ? Nous sommes juste les représentants du peuple et nous avons un problème avec ces traités transatlantiques ! C'est simple et ce n'est pas grave de le dire.

Nous n'aimons pas ces traités. Nous pensons que la façon dont ils sont construits ne convient pas à la modernité que nous voulons dans nos sociétés. Prenons l'exemple de la clause d'arbitrage dite ISDS. On nous rétorque qu'on a toujours procédé ainsi. Oui, à l'époque où nous signions avec des pays dont la démocratie et les tribunaux n'étaient justement pas très clairs. En ma qualité de juriste, je trouve que ce qui ne fonctionne pas si mal en Europe, c'est la Cour de justice de l'Union européenne.

Il s'agit d'une instance qui dit le droit, se prononce sur l'application des textes communautaires, est saisie de questions préjudicielles et, qui plus est, travaille plutôt rapidement. La Cour offre une véritable jurisprudence et a une vision claire du droit. Alors, pourquoi créer de tels tribunaux ? Pourquoi ne pas créer un organe qui réunirait nos tribunaux nationaux ?

Nous ne sommes pas opposés à l'arbitrage ! Dans nos pays, dans toutes nos législations, l'arbitrage est de mise. Nous avons même créé une procédure qui s'appelle l'exequatur il y a plus de vingt ou trente ans et qui permet de rendre un arbitrage et de donner à ces décisions la force de chose jugée. Mais, si l'exequatur concerne les conflits privés, il est en revanche ici question d'États assignés devant un tribunal, de petites entreprises qui n'ont pas les moyens de se tourner vers ces tribunaux arbitraux.

On met donc à mal un principe simple de nos sociétés démocratiques : l'égalité de traitement. Notre

crainte sur l'ISDS est simple. Pour raccourcir ou accélérer des procédures, on risque de toucher à un fondement de la justice qui est l'égalité de traitement !

[243]

Nous refusons donc de subir les chantages exercés par des multinationales, qui ont bien du mal à cacher leur jeu. J'y reviendrai dans le fil de mon exposé. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont les grandes oubliées, les États sont attaqués de toutes parts, et les grands vainqueurs de ces traités sont malheureusement ces multinationales qui, on le sait, n'apportent aucune valeur ajoutée à la modernité de nos sociétés.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux exemples cités par nos collègues, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Des pays comme l'Allemagne ont dû faire marche arrière et l'on a vu la ville de Hambourg renoncer à définir certaines normes environnementales contre des centrales à charbon. De nombreux cas similaires confirment que le standstill joue en la défaveur des États, soucieux de modernité.

Et c'est également le cas au Canada. On pourrait en effet penser que nous stigmatisons la société canadienne, mais il n'en est rien. Ma collègue Catherine Moureaux et moi-même avons rencontré des syndicalistes et des représentants d'associations canadiennes ou québécoises pour tenter de comprendre leurs enjeux. Ces syndicats et associations représentent des centaines de milliers, voire des millions de personnes. Pourquoi se prononcent-ils contre le CETA ? Pourquoi l'association des syndicats canadiens s'érige-t-elle contre le CETA ? Pourquoi, comme chez nous, les mutuelles et les syndicats souhaitent-ils s'exprimer sur le sujet ?

On aurait tort d'opposer un bloc à un autre, car des débats ont lieu également dans les parlements canadiens et dans les associations. Des acteurs sociaux s'expriment contre ces traités de nouvelle génération et il ne faut pas les oublier, car ils ont leur mot à dire. Ils observent ce que nous faisons en Europe et ils ne considèrent nullement que nous les traitons mal. Nous avons avec eux de vrais débats et nous avons jeté des ponts. J'encourage d'ailleurs chaque parlementaire à faire de même et à rencontrer les représentants de ces associations.

Le deuxième problème évoqué dans le rapport réside dans la notion de liste négative. De fait, c'est la première fois que l'on fonctionne de cette manière. Le danger de la liste négative est que l'on ignore de quoi demain sera fait et que des éléments peuvent être oubliés.

Certes, il existe des facteurs réservés et M. De Decker a raison de rappeler que la santé et les écoles ne sont pas directement visées. Mais il faut aujourd'hui relire la carte blanche signée par les mutuelles, y compris la mutualité libérale. Les mutuelles ne visent pas tant l'organisation de la santé dans le cadre général de la sécurité sociale que la manière dont les patients sont représentés.

Elles sont bien placées pour connaître le problème et estiment que le TTIP et le CETA risquent de mettre à mal nos modèles sociaux, qui ont été construits sur la concertation. Je sais que ce mot est vide de sens à un autre niveau de pouvoir, mais la concertation sociale ou dans le secteur des soins de santé constitue, en Belgique, un modèle qui me paraît exportable. Et l'on voudrait tailler des croupières à ses défenseurs ?

[245]

En matière de santé, en Belgique, nous avons inventé un modèle qui n'existe nulle part ailleurs. Ne se trouvent en effet, sur notre territoire, que des hôpitaux publics. Même les hôpitaux du secteur privé sont subventionnés ! Nous avons aussi créé un modèle avec des mutuelles qui représentent les patients. Il s'agit d'un modèle assez original qui se fait critiquer de temps à autre, mais moi je considère que cela a du sens de le défendre. Or, ce genre de traité ne prévoit pas une garantie absolue par rapport aux mutuelles et ces dernières l'ont bien compris.

Nous rejetons cette condamnation qui veut que ce que nous n'avions pas prévu est perdu. Nous ne voulons pas non plus que ce type de principe se retrouve dans des traités.

On nous dit que nous prenons position contre le commerce. C'est faux. Nous sommes contre le commerce en tant qu'entité. Mais nous sommes en faveur de celui-ci s'il fait avancer la société et contribue au bien-être des citoyens.

Nous voulons un commerce encadré, soumis à une régulation, par le biais duquel les politiques publiques d'intérêt général ne sont pas mises à mal, un commerce qui contribue à un équilibre global. Or, on nous dit : "Ce n'est pas à nous de traiter de cet équilibre global". Cela rappelle la construction de l'Europe, bâtie sur des mesures intéressantes, mais qui ne tient petit à petit plus compte de toutes ses politiques sociales.

L'Europe ne s'est pas construite à travers la directive Bolkestein ou ces directives permettant à tout travailleur de venir travailler dans nos États avec leur propre sécurité sociale, créant ainsi une concurrence entre travailleurs. C'est tout l'inverse qu'il nous faut construire demain !

Si l'on veut faire adhérer d'autres pays à l'Europe et leur faire croire en ce projet, il faut relever les minima sociaux. Ce traité considère qu'ils n'ont pas à en parler, que le commerce réglera bien cela et que tout ira pour le mieux si les États ne s'en mêlent pas trop.

Au sujet de l'affirmation selon laquelle si l'on ne signe pas ce traité, l'économie va s'écrouler, je rappelle que cela ne représente jamais qu'un enjeu de 0,03% de croissance !

[247]

Nous voulons continuer à approfondir nos relations avec le Canada et la province du Québec : entre l'hôpital Sainte-Justine de Montréal et l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (Huderf), entre les étudiants qui fréquentent les différentes universités, entre les universités, entre les chercheurs...

Nos échanges commerciaux sont d'ailleurs excellents avec ce pays et ce n'est pas la présence ou l'absence de ce traité qui va y changer quelque chose. Par contre, un mauvais accord va fragiliser les gens de part et d'autre de l'océan Atlantique et les braquer inutilement les uns contre les autres. Nous devons aujourd'hui élaborer des traités non pas dangereux et ringards, mais modernes. Et la modernité, aujourd'hui, c'est nous préoccuper du bien-être au travail, vouloir une sécurité sociale plus forte, relever les minima sociaux.

Les grandes absentes de ce traité, ce sont les PME, qui constituent plus de 80% de nos entreprises. De nouveau, ce n'est pas un organe marxiste-léniniste qui le dit, mais l'Union des classes moyennes (UCM), à laquelle on peut accorder une certaine crédibilité. Et voilà qu'elle allume un feu rouge en disant que ces traités sont mauvais pour nos entreprises !

Si l'UCM le dit, il est normal pour un parlementaire de s'interroger. Autant quand on parle de charge sociales, il faudrait écouter l'UCM, autant ce ne serait plus nécessaire quand elle dénonce un traité qui pourrait mettre à mal tout son tissu économique ? Eurocities, un autre grand organisme qui représente nos villes - ce n'est pas le Politburo ! -, nous avertit que ces traités ne sont pas bons pour nos villes, car ils ne tiennent pas compte de leurs spécificités. Il faut revoir tout cela !

Ces exemples très concrets montrent que nous voulons des échanges commerciaux, que nous voulons continuer à travailler avec nos cousins canadiens, mais sur la base d'un texte qui aide nos sociétés à progresser ensemble et non l'une contre l'autre.

Ces traités, malheureusement, et la Commission européenne ne le comprennent pas. Elle a sa logique commerciale pure et dure, selon laquelle le reste de l'économie va conditionner le bien-être de nos populations. Or de plus en plus de gens s'y opposent et demandent qu'on change de modèle, qu'on intègre la connaissance, la recherche, le bien-être, les politiques sociales, l'environnement, sur lequel il n'y a pas non plus un mot dans cet accord. C'est cette carence, le fait de considérer tous ces éléments comme de simples contraintes au commerce, que nous reprochons le plus à ces traités.

[249]

Le présent traité est donc, enfin, considéré comme mixte. Il n'est pas anodin que l'un des pays fondateurs de l'Union européenne donne ce coup d'arrêt. Nous serons le quatrième parlement à se prononcer clairement en ce sens, d'autant plus clairement que la présente résolution nous engagerait à refuser, en l'état, de voter le CETA.

Mais notre texte ne doit pas signifier qu'un rejet, il doit aussi nous inciter à élaborer un nouveau modèle et à construire des ponts. Le Brexit et ces traités que nous ne voulons plus donnent l'image d'une Europe que nous voulons changer. Nous croyons encore dans le modèle européen, mais pas dans celui qui a été construit sans les citoyens. Nous croyons en la possibilité de solutions alternatives.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le président.**- Vous avez soulevé un problème fondamental, à savoir la survie du paritarisme, donc de la concertation sociale.

Une entreprise peut-elle entrer dans un marché à partir du moment où la concertation sectorielle a donné lieu, selon la règle du paritarisme, à des conventions ? Nous l'ignorons. Des débats ont lieu en Suède sur cette question. Faute d'être attentifs, nous risquons d'assister à la fin de la social-démocratie et du paritarisme. Une telle considération pourrait émouvoir ceux qui sont favorables au CETA.

[255]

La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Dans la droite ligne de ce que vous affirmez, plusieurs enjeux existent dans le débat qui nous anime aujourd'hui.

Le premier enjeu est de savoir de quels leviers disposent les politiques et comment ils les gèrent. Dans ces négociations, nous sommes face à deux difficultés majeures : la première est la transparence, car bien souvent, il est difficile de savoir ce qui se négocie exactement et quels effets précis cela va avoir. Quels sont les acteurs qui ont suscité telle ou telle autre mention et pour quelle raison ? Quels sont les mandats de négociation que chacun s'est fixé ? Quelles sont les balises ? Il règne une très grande opacité et fatalement, en tant que responsables face aux citoyens, nous avons des difficultés à répondre à leurs interrogations.

La deuxième difficulté, c'est que l'on se dépossède de toute une série de leviers. On peut effectivement se déposséder de quelques-uns d'entre eux, car nous ne sommes pas des nationalistes acharnés et, dans un certain nombre de cas, il peut être utile de se déposséder de certains leviers pour qu'ils soient activés à d'autres niveaux.

Cependant, il reste primordial de connaître le périmètre exact des leviers dont nous nous dépossédons. Dans les discussions sur le CETA ou le TTIP, il est très difficile d'établir les contours des leviers que nous céderions à un autre pouvoir. Quelles seront les balises potentielles que nous



pourrons placer après la signature de textes de ce type, et quelles sont les balises qui ne pourront plus être placées ? Cela transpire des multiples discussions tenues dans les assemblées : il y a du flou, des différences d'interprétations et des désaccords sur l'endroit où il faut placer ces balises.

Ces incertitudes posent un véritable problème démocratique, car on ne pourra pas arguer ensuite devant le citoyen que l'on a la volonté de mettre des freins à certaines choses, mais que l'on n'en est pas capable parce que l'on n'a pas suffisamment prêté attention lors de la signature de tel ou tel accord. Imaginez devoir dire aux citoyens que la balise que l'on voudrait placer au niveau social, environnemental ou organisationnel ne peut être actionnée parce que notre pouvoir s'est dépossédé de cette prérogative lors de la signature de l'accord ! Pour moi, ce n'est pas possible. Il est impératif, avant de s'engager dans ce type de texte, de savoir exactement à quoi on s'engage et d'être d'accord sur les balises potentielles.

[257]

Comme M. Close le relevait tout à l'heure, il s'agit ici de changer tout à fait de paradigme. Avant, on se disait prêt à faire du libre-échange dans tel ou tel domaine. C'est ainsi que l'on négociait au sein de l'Organisation mondiale du commerce ou dans le cadre d'accords bilatéraux. Désormais, on dit que le libre-échange portera sur tout, sauf sur ce qui figure dans les listes négatives. En plus, on le constate dans les discussions qui animent nos différentes assemblées et les assemblées européennes : chacun a des analyses très différentes de ce qui devrait figurer dans ces listes négatives.

La Belgique n'a pas été très prudente lors des premiers rounds de négociation. J'en veux pour preuve que l'Allemagne a indiqué très clairement dans sa liste négative la sécurité sociale, prise au sens large, afin qu'elle soit bien protégée. Or, en Belgique, on n'a pas du tout été aussi clair à ce sujet. Par conséquent, nous ne sommes pas suffisamment protégés pour des matières aussi essentielles.

Au niveau européen, on a déjà assisté à quelques tentatives visant à considérer que tel ou tel mécanisme de service public était en concurrence avec des mécanismes de marché. Certaines aides ont, dès lors, failli être considérées comme illégitimes, et certains rabotages et ajustements se sont déjà produits au niveau européen. Ne commettons pas les mêmes erreurs à plus large échelle avec le Canada.

Pour nous, il est donc très important d'exclure explicitement du champ des négociations les services publics, la santé, les normes environnementales et les normes sociales. Quand on sait, par exemple, que le Canada n'a pas signé deux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), pourtant admises par tout le monde, qui portent sur les droits syndicaux et sur l'âge minimum pour pouvoir travailler, nous sommes très mal à l'aise de ne pas retrouver ces balises dans les textes. En effet, nous risquons de nous trouver confrontés à des investisseurs qui travaillent dans un cadre où ces deux conventions de l'OIT ne doivent pas forcément être respectées.

[259]

Un autre aspect dont nous avons beaucoup discuté dans les différents cénacles concerne la manière dont les conflits se régleront. Nous avons d'excellents tribunaux. Je vois M. Cornelis froncer les sourcils ! Si nos tribunaux ne sont pas excellents, peut-être faut-il les renforcer, les financer pour leur permettre de ne pas travailler avec des ronds de chaussettes et d'améliorer la qualité de leur travail, plutôt que de créer de nouvelles instances. Tout le monde pourrait alors en profiter, et pas seulement les investisseurs étrangers.

La solution proposée dans ce traité, c'est que les investisseurs étrangers disposeront de leurs petits tribunaux, contrairement à nos investisseurs belges. En effet, la majorité de nos investisseurs resteront ici et n'auront leurs propres petits tribunaux que s'ils vont là-bas. Il y a donc clairement une discrimination entre investisseurs. De plus, les consultations concernant ces tribunaux privés ont montré que 97% des citoyens européens se déclaraient totalement opposés à cette idée.

Vous me direz que des études montrent des effets positifs pour la croissance. La difficulté, c'est qu'il existe énormément d'études qui vont dans tous les sens en la matière. La taille de nos entreprises est très différente de la taille des entreprises présentes sur les marchés canadien et américain. Là-bas, une entreprise de 250 travailleurs est une petite entreprise. Nous ne jouons pas dans la même catégorie.

C'est l'une des raisons pour lesquelles des acteurs comme l'Union des classes moyennes (UCM) ont tiré la sonnette d'alarme. Le 27 mai 2015, l'UCM - non pas à propos du CETA, mais du TTIP, qui est tout à fait dans le même esprit - parlait d'un traité transatlantique dangereux. Donc l'UCM, qui représente les petites entreprises, s'inquiète elle aussi pour les intérêts de ses membres.

[261]

Le front des gens qui se prononcent, non pas contre le libre-échange, mais contre un libre-échange non régulé tel que proposé par ces grands accords transatlantiques, est de plus en plus large. On le sait, si le CETA est adopté, il ouvrira la porte aux multinationales américaines, puisque 84% d'entre elles ont des sièges au Canada. Il ne servira donc plus à rien de discuter du TTIP.

Vu l'importance du texte, nous souhaitons depuis longtemps ouvrir un vrai débat au sein de notre assemblée. Nous avons déposé notre proposition de résolution en mai 2015. Nous avons expressément demandé qu'une discussion soit ouverte, que des signaux clairs soient envoyés à un gouvernement fédéral qui poursuit ses négociations. Je regrette que notre parlement se décide en catastrophe, le jour même où se tient une réunion importante sur le sujet.

Le dossier est toujours en cours de négociation. Lundi, M. Vanhengel nous a annoncé, en fin de discussion en commission, que ce traité ne serait pas mixte. M. Juncker l'a confirmé dans les jours

qui ont suivi. Devant la levée de boucliers d'une série d'États, la Commission a heureusement soumis une deuxième proposition, selon laquelle les parlements pourront se prononcer, mais après la mise en œuvre de 70% ou 80% du traité. Quel drôle d'arrangement, qui s'assimile à la technique de l'entonnoir !

[263]

C'est pour cela qu'il est très important que nous soyons clairs aujourd'hui. Il ne faudrait pas qu'à l'issue de toutes les discussions et des années de négociations, notre parlement, s'il n'y a pas eu de progrès sur tous les points soulignés dans notre résolution, vote contre. Ce n'est pas ainsi que nous y arriverons. C'est maintenant qu'il faut dire à l'État fédéral que, vu les balises qui sont dans les textes à l'heure actuelle, vu que l'on ne peut pas accepter toute une série de points, à ce stade-ci, nous ne permettons pas la ratification préalable. Si les textes évoluent, fatalement, le parlement bruxellois, comme les autres, reverra sa position.

Il manque dans ce texte cet aspect clair, qui était dans le texte du Parlement francophone bruxellois, qui nous avait amenés à le soutenir. Nous redéposons donc un amendement aujourd'hui pour demander que cet aspect figure explicitement dans le texte. Nous ne pouvons pas permettre à l'État fédéral de continuer à nous mettre dans un entonnoir qui réduit notre marge de manœuvre à une portion qui sera bientôt ridicule.

Je regrette vraiment que, pour un texte qui aura une influence majeure sur l'ensemble de l'économie, aucun membre du gouvernement ne soit présent ce matin. Il est important que tous les acteurs soient présents pour des discussions de ce type.

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)*

[267]

**M. le président.**- La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Mme Genot l'a signalé : depuis le débat en commission, plusieurs nouveaux dénouements importants se sont déroulés. Le PTB avait déposé, il y a plus d'un an, une résolution s'opposant au CETA. Depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts et certains partis de la majorité se sont finalement décidés à déposer une résolution que nous sommes prêts à soutenir.

Toutefois, en l'état, elle reste incomplète. Pour cette raison, nous avons déposé différents amendements, d'abord en commission, puis encore aujourd'hui, et nous vous encourageons vivement à les voter pour renforcer cette résolution.

Le 5 juillet, le Collège des commissaires européens, sous la pression des mouvements de contestation citoyens, a décidé de qualifier le CETA de traité mixte. C'est enfin une bonne nouvelle, puisque le CETA sera donc soumis au vote des parlements nationaux. Cette victoire a été arrachée grâce à une large mobilisation partout en Europe. Toutefois, ne nous faisons pas trop d'illusions : même si le traité est considéré comme mixte, nous sommes ici face à un tour de passe-passe de la Commission européenne, qui propose une application provisoire pour toutes les matières communautaires en attendant la ratification par les parlements nationaux.

[269]

Dans les grandes lignes, cela signifie que, malgré le fait que l'on considère le traité comme "mixte", 90% de celui-ci sera appliqué avant même que l'on n'ait demandé l'avis des parlements nationaux.

Cela implique, par exemple, que la clause d'arbitrage dont nous avons beaucoup parlé en commission et dans les médias et qui a fait l'objet de nombreux débats au niveau associatif, continuerait à être appliquée provisoirement, même après un rejet de la part des parlements nationaux. Cela s'appliquerait encore au minimum trois ans après les votes des parlements.

Pourquoi est-ce important, aujourd'hui, de modifier le texte ? Il est clair que cela n'a plus de sens de le voter en état. Dans ce contexte, j'aimerais citer M. Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCND 11.11.11 : "Accepter son application sans l'assentiment parlementaire aurait été non seulement un non-sens, mais aussi un déni de démocratie qui n'aurait fait que nourrir encore davantage l'euroscpticisme. La décision de la Commission en ce sens est une victoire pour la démocratie européenne qui en a bien besoin".

Effectivement. Mais les citoyens européens seront-ils dupes de ce tour de passe-passe ? Pardonnez-moi l'expression, mais cela ne revient-il pas à prendre les gens pour des cons ? C'est ce que fait la Commission européenne.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner des votes comme ceux qui ont conduit au Brexit, du manque de confiance que les citoyens européens accordent à l'Union européenne. On annonce aux citoyens que l'on tiendra compte de leur avis pour, en fin de compte, ne pas le faire.

[271]

Je tiens vraiment à insister sur ce point. L'amendement que nous déposons réclame très clairement que le gouvernement plaide au sein du Conseil européen pour qu'il n'y ait aucune entrée en vigueur du texte avant sa ratification.

Le deuxième amendement que nous redéposons et que j'avais justifié en commission porte sur la

question de la délégation des pouvoirs. Cette dernière est la grande absente du texte déposé aujourd'hui par le PS, le cdH, DéFI et le sp.a. Pourquoi, quand il s'agit de la Cocof ou du Parlement de Wallonie, certains partis mentionnent très clairement le refus de la délégation du pouvoir alors qu'ici, au sein du gouvernement bruxellois, ils éludent la question. Certes, on se doute bien que l'influence des partis de droite comme l'Open Vld ou le CD&V ne doit pas y être pour rien. Ici, on a une occasion en or de créer une majorité alternative comprenant des partis de l'opposition pour faire adopter un texte conséquent et à réelle portée.

Cette question est d'autant plus importante qu'au niveau européen, les sociaux-démocrates forment une majorité avec le Parti populaire européen. Cela m'inquiète, car cela veut dire que la position du PS change d'une majorité à l'autre et que le PS se laisse influencer par les partis avec lesquels il forme une majorité ou une coalition.

[273]

Je rappelle brièvement ce que demande le texte déposé par le PTB. Il demande que l'accord soit qualifié de mixte, ce qui est le cas aujourd'hui, et que le gouvernement refuse toute mise en œuvre provisoire du CETA ainsi que toute délégation de pouvoir. Il est d'autant plus important de faire passer aujourd'hui un texte conséquent que les débats et les contestations ne font que croître au niveau européen. Le CETA et le TTIP sont des traités qui menacent nos normes sociales, environnementales, démocratiques et sanitaires.

Un tout récent sondage, publié l'année dernière, montre que le soutien au CETA et au TTIP a diminué en moyenne de 5% dans 24 des 28 pays membres de l'Union européenne, tandis que le nombre de ceux qui refusent ces traités a augmenté de 7%.

Je rappelle aussi les documents publiés par Greenpeace Pays-Bas, qui montrent combien les belles déclarations des commissaires européens ou de Mme Malmström entraînent tout simplement en contradiction avec les faits. Les 248 pages de documents confidentiels ayant servi de base au treizième round de négociations du TTIP confortent les opposants au CETA dans leurs positions.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit en commission et à la Commission communautaire française (Cocof), mais voici, en quelques mots, pourquoi le PTB refuse le CETA, et Mme Moureaux l'a bien résumé dans son rapport.

Premièrement, le CETA est une répétition générale du TTIP et laisser passer le CETA revient à ouvrir grand la porte au TTIP.

Deuxièmement, il s'agit d'une attaque en règle contre notre démocratie. Comme évoqué en commission, la clause d'arbitrage privé a, certes, été quelque peu modifiée, mais cette modification

est purement cosmétique et ne change rien au fond de l'affaire.

Troisièmement, cet accord affaiblira les services publics en touchant des secteurs tels que la distribution de l'eau, l'éducation ou encore la santé.

[275]

Enfin, je voudrais vous inviter à aller lire une lettre ouverte disponible sur internet et rédigée par la société civile belge qui réitère, une fois encore, le refus de l'application provisoire du CETA.

Je vous invite aussi, après avoir voté les amendements du PTB, à vous joindre à la manifestation nationale du 20 septembre prochain.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO !)*

[279]

**De voorzitter.**- De heer Van Damme heeft het woord.

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- CETA en TTIP zijn vrijhandelsakkoorden met grote staten. De fundamentele vraag luidt: is vrijhandel per definitie een goede zaak? Het fundamentele verschil tussen liberalen en socialisten is dat socialisten niet geloven dat vrijhandel per definitie in elke mogelijke vorm positief is. De heer Cornelis kan dat beamen.

*(Rumoer)*

Vrijhandel kan positief zijn onder bepaalde voorwaarden, maar niet per definitie. Voor de sp.a is vrijhandel geen dogma, maar een middel dat kan leiden tot betere levensomstandigheden in de hele wereld.

*(Opmerkingen van de heer Cornelis)*

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Daarom willen we de vrijhandelsverdragen met Canada en met de Verenigde Staten niet zomaar ondertekenen. Om die reden stellen we kritische vragen en keuren we vrijhandel niet onvoorwaardelijk goed. Dat is de kern van de discussie vandaag.

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).**- U dwaalt, mijnheer Van Damme.

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Mijnheer Cornelis, u volgt dogma's. Dat mag, maar de sp.a gaat daar niet in mee. We bekijken alles kritisch. Het voorstel dat we vandaag bespreken, is op heel wat punten problematisch.

[291]

We moeten ons in de eerste plaats altijd afvragen welk voordeel we uit de akkoorden kunnen halen. De door de overheden uitgevoerde studies tonen bijna allemaal aan dat de financieel-economische meerwaarde van de handelsverdragen zeer beperkt is. Het gaat om 0,03% voor CETA en 0,5% voor TTIP over een periode van meerdere jaren. Bovendien is het niet duidelijk wie voordeel zal halen uit die meerwaarde. Gaat het om een paar grote multinationals of heeft de man in de straat er ook iets aan? Kortom, er is geen duidelijkheid over de economische meerwaarde.

Op zich is het een goed idee om de marktregels te stroomlijnen, op voorwaarde dat daarbij de beste regels worden gevolgd. Het omgekeerde is echter vaak het geval: in geval van een stroomlijning wordt er geopteerd voor de kleinste en niet voor de grootste gemene deler. Het gevolg is dat voor een van de ondertekenende partners het beschermingsniveau afneemt op sociaal vlak, op het gebied van consumentenbescherming of inzake milieunormen. Dit is niet per se onvermijdelijk, maar ons voorstel van resolutie beoogt alleszins het behoud van onze beschermingsnormen.

[293]

Een derde fundamenteel probleem heeft te maken met transparantie, inspraak en democratie. De behandeling van het betreffende verdrag is een voorbeeld van hoe het niet moet. De verwijzing naar de brexit is terecht: heel wat kiezers hebben een proteststem uitgebracht, omdat zij de indruk hebben dat zij geen inspraak of medebeslissingsrecht hebben en dat er geen transparantie is.

Ik betreur de resultaten van het referendum over de brexit, maar ik begrijp de frustratie van de kiezers. Meer nog, ik vrees dat het gebrek aan transparantie over verdragen zoals TTIP en CETA die indruk alleen maar bevestigen, waardoor de weerstand tegen Europa alleen maar zal toenemen.

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).**- Ook dit is een misvatting.

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Kan de Europese Unie dat gebrek aan transparantie verhelpen, bijvoorbeeld door er een gemengd verdrag van te maken? Gelukkig heeft men onder zware druk beslist dat de parlementen van de betrokken landen zich mogen uitspreken over de ratificatie van het verdrag.

Waarom zouden we het verdrag voorlopig in werking laten treden? Als het uiteindelijk nog vijftien jaar duurt voordat het daadwerkelijk kan worden geratificeerd, kan niemand nog op zijn stappen

terugkeren. Kortom, de voorgestelde werkwijze is een kaakslag voor iedereen die een transparante, democratische overheid wil.

Het vierde fundamentele probleem, dat de meeste aandacht krijgt van de media, is dat er een apart rechtssysteem wordt gecreëerd voor multinationals. In theorie zal iedereen gebruik kunnen maken van arbitrage, maar in de praktijk zal dat niet gebeuren. Mijnheer Cornelis, ik kan me niet indenken dat u daar voorstander van bent.

[299]

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).**- Arbitrage heeft altijd bestaan. Dat systeem is eigen aan internationale vrijhandel en heeft altijd voor economische welvaart gezorgd.

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Het is een apart rechtssysteem, een soort binnenweg voor mensen en organisaties met veel geld. Dat kan toch niet de bedoeling zijn.

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).**- Mijnheer Van Damme, u voert een populistisch discours.

**De heer Jef Van Damme sp.a).**- Of we de clause nu ISDS of ICS noemen, het mechanisme blijft hetzelfde. We hebben rechtssystemen die werken, maar die we niet willen gebruiken. Mijnheer De Decker, zoals u weet, werd de ISDS-clause aanvankelijk ingevoerd omdat er akkoorden werden gesloten met landen die geen of een heel slecht rechtssysteem hadden, zoals Afrikaanse dictaturen.

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).**- Laten we dan de standaard bepalen!

[311]

**M. Armand De Decker (MR).**- Il y a 1.500 accords avec clause d'arbitrage entre États européens.

[313]

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Je kunt toch niet beweren dat we nu geen rechtssysteem hebben dat goed functioneert! Waarom hebben wij dan een apart rechtssysteem nodig? En dat geldt evenzeer voor Canada en de Verenigde Staten.

Als aan de bezorgdheden die in dit voorstel van resolutie naar voren gebracht worden, wordt tegemoetgekomen, kunnen wij overwegen om de vrijhandelsverdragen mee te ondertekenen. Op dit moment is dat overduidelijk niet het geval.



*(Applaus bij de sp.a en de PS)*

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).**- Ik ben blij dat de deur toch nog open blijft.

[319]

[335]

**De voorzitter.**- De heer De Lille heeft het woord.

**De heer Bruno De Lille (Groen).**- Ook Groen is erg bezorgd over het gebrek aan transparantie bij de totstandkoming van de handelsakkoorden TTIP en CETA en over de inhoud ervan.

Over TTIP is het debat intussen volop losgebarsten. CETA kon onterecht echter een hele tijd onder de radar blijven, terwijl ook dat handelsakkoord heel controversieel is. Daarom heeft Groen samen met Ecolo meer dan een jaar geleden een voorstel van resolutie ingediend waarin wij de Brusselse regering vragen om zich tegen het verdrag te verzetten.

Groen is tegen het handelsakkoord tussen de EU en Canada, omdat het bedrijfsleven veel te veel invloed krijgt op regels die bedoeld zijn om het algemeen belang te beschermen. Het kwalijkste element van CETA is wel dat het buitenlandse investeerders de speciale mogelijkheid biedt overheden aan te klagen in aparte ISDS-tribunalen. Zulke schadeclaims van bedrijven kunnen ongewenste druk zetten om wetten of politieke besluiten die het milieu of de consumenten beschermen, af te zwakken of uit te stellen. De wijzigingen van de Europese Commissie aan het systeem, dat voortaan ICS heet en zowel van toepassing is voor CETA als voor TTIP, hebben ons helaas niet kunnen overtuigen.

Voor Groen is handel een middel om welvaart te genereren, maar geen doel op zich. Wij vinden dat democratisch gekozen volksvertegenwoordigers moeten kunnen beslissen over de standaarden voor producten en niet het bedrijfsleven. De dreiging van arbitragezaken wanneer landen beslissen om een ambitieuzer beleid te formuleren om hun burgers, de fauna en flora of de natuur beter te beschermen, betekent een ondermijning van de rechtsstaat en van de parlementaire democratie.

In tegenstelling tot eerdere verklaringen van Commissievoorzitter Jean-Claude Juncker, heeft de Europese Commissie afgelopen week onder zware politieke druk beslist om het akkoord door de parlementen van de lidstaten te laten ratificeren, waardoor het een gemengd verdrag wordt. Daar zijn wij blij om, want een verdrag van die reikwijdte verdient een stevig debat in de nationale en de regionale parlementen. Met deze voorstellen van resolutie is het alvast zonneklaar dat het Brussels Parlement zich, net zoals het Waals Parlement, tegen de ratificatie van het verdrag zal verzetten. Wij gaan ervan uit dat het parlement doet wat het heeft beloofd, wanneer de voorstellen van

resolutie worden goedgekeurd.

Wij zijn wel erg bezorgd over het voorstel om CETA voorlopig toe te passen in afwachting van de ratificatie. Als de ratificatieprocedure op hindernissen stoot, kan de voorlopige toepassing van CETA immers nog voor onbepaalde tijd doorwerken.

[337]

Het terugdraaien van voorlopige toepassingen is zowel juridisch als politiek een heel lastige opgave. Groen vindt het daarom heel belangrijk dat de Brusselse regering de federale regering oproept om die voorlopige toepassing tegen te houden. Anders zitten we straks opgescheept met een apart rechtstelsel voor multinationals zonder dat het parlement daarmee heeft ingestemd.

Die claimrechtspraak ondergraaft onze democratische rechtstaat en blijft nog jaren bestaan, zelfs als we het verdrag uiteindelijk afkeuren. Minister Reynders mag daarom niet akkoord gaan met de voorlopige toepassing. We vragen dan ook uitdrukkelijk aan minister-president Vervoort om die boodschap vanuit Brussel aan hem door te geven.

*(Applaus bij Groen en Ecolo)*

[341]

**M. le président.**- La parole est à M. De Decker.

**M. Armand De Decker (MR).**- J'aurais aimé m'adresser à l'un ou l'autre ministre, mais l'opinion de notre parlement ne semble pas intéresser le gouvernement bruxellois.

La décision est donc tombée : la Commission européenne a décidé que le traité CETA était un traité mixte, qui devra donc être ratifié non seulement par le Parlement européen, mais aussi par les parlements des 28 États membres. En Belgique, chose très rare en Europe, où peu de Régions exercent des compétences en matière internationale, il devra donc être également ratifié par les parlements des entités fédérées.

Notre responsabilité est donc devenue très grande, alors que nombreux étaient ceux, parmi nous, y compris parmi les dépositaires de la présente résolution, qui spéculaient sur le refus de la Commission européenne de reconnaître le caractère mixte du traité, conformément à un discours tenu par la gauche d'une grande partie de l'Europe. Ils misaient sur le fait que cette intervention n'aurait aucune influence, puisque ledit traité serait resté purement européen.

[343]

Aujourd'hui, notre attitude peut bloquer internationalement le traité, ce qui signifierait que le parlement de la Région capitale de l'Europe s'opposerait aux intérêts économiques fondamentaux de 550 millions de citoyens de l'Union européenne et du Canada.

La raison d'être des traités de libre-échange est d'aider à la croissance et à la création d'emplois dans les pays signataires, comme le traité du Marché commun l'a démontré depuis 60 ans. Si ce traité a été négocié entre l'Union européenne et le Canada, c'est donc parce qu'il correspond à des intérêts fondamentaux de ceux qui l'ont voulu et négocié. Il a été estimé par les 28 gouvernements de l'Union européenne qu'il était utile à la croissance économique d'entrer dans cette négociation.

La crise économique se prolonge en Europe et dans le monde. Nous savons aussi que le Brexit va encore aggraver cette situation. Or, le CETA, comme le TTIP - mais je fais une distinction totale entre les deux traités -, viennent dès lors à point nommé. Ils sont en fait indispensables à la reprise et à la lutte contre le chômage.

Le PTB n'en a que faire. C'est normal, puisqu'il est fondamentalement opposé au libéralisme économique et à l'économie de marché. Ecolo et Groen lui ressemblent de plus en plus. Mais je ne peux comprendre comment le PS et le cdH participent à cette mascarade, eux que je pensais appartenir à la catégorie des partis conscients de leurs responsabilités sociétales.

*(Rumeurs)*

[345]

Le CETA a été négocié par la Commission parce que les gouvernements des 28 États membres de l'Union européenne (UE) lui en ont donné mission et mandat, parce que cela correspond à leurs intérêts. Ce faisant, ils ont aussi fixé des balises à la négociation et ont, dans ce cadre, exclu d'emblée certains aspects et certaines matières.

Le traité entre l'Union européenne et le Canada exclut en effet explicitement les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, c'est-à-dire tous les services publics, contrairement à ce qui a été dit par beaucoup. Le traité CETA tend, et c'est essentiel à nos yeux, à offrir les garanties nécessaires pour préserver nos normes en matière de santé et de sécurité du consommateur, nos normes environnementales, ainsi que les droits sociaux et toutes les règles de l'Organisation internationale du travail.

Autrement dit, il ne peut y avoir de biens ou de services importés du Canada en Europe qui contreviendraient à l'acquis communautaire et à nos législations nationales.

De plus, l'UE et ses États membres conservent leur pleine capacité de régler dans ces domaines d'intérêt public. Donc, rien ne les empêche, contrairement à ce qui a été dit ici, d'aller plus loin dans la protection qu'ils souhaitent garantir à leurs citoyens. Tous nos parlements gardent leurs pleines compétences pour prendre toutes les normes nécessaires, mais ceci est démenti par ceux qui veulent absolument s'opposer au CETA, pour s'opposer ensuite au TTIP.

Tout ce qui a été dit en ces matières n'est donc que désinformation et mensonge. C'est très grave.

Il en est de même en matière de règlement des conflits. L'accord étant intervenu en 2014, ce n'est que récemment que l'on a commencé à s'intéresser aux closes d'arbitrage, et cela dans la perspective de la négociation du TTIP.

[347]

Ici aussi, on a tenté de tromper l'opinion publique en prétendant que les investisseurs allaient manipuler les processus de règlement des conflits et discordes. Mme Arena le rappelait encore récemment dans une interview accordée à la presse belge.

Pourquoi cache-t-on la vérité à l'opinion publique en la matière ? Les clauses d'arbitrage existent déjà en Europe dans plus de 3.000 accords commerciaux, dont 1.400 sont des accords signés par les États membres avec un pays tiers ou des accords conclus entre États membres de l'UE. C'est alors les États qui choisissent l'arbitrage.

Souvent, les États estiment qu'une procédure d'arbitrage offre davantage de garanties que des procès interminables et donc très coûteux devant les tribunaux ordinaires et surtout, en matière de commerce international, lorsque ceux-ci rechignent à tenir compte des législations étrangères à la leur ou refusent de le faire. C'est typique des tribunaux ordinaires américains. Ainsi, la clause d'arbitrage et le passage par des arbitres est indispensable à la mise en œuvre de ce genre de traité.

De plus, à la suite de la consultation que la commission a organisée, celle-ci a introduit, en fin de négociation du traité CETA, une nouvelle forme d'arbitrage qui implique désormais des juges nommés et choisis par les États, et non par les parties au conflit.

Ainsi, tout ce qui a été dit au sujet des clauses d'arbitrage, qui seraient faites pour que les grosses sociétés puissent introduire des juges à leurs bottes, de sorte que le grand capital puisse écraser le reste de la planète, n'a plus aucun sens ! En effet, les arbitres seront tous nommés par les États.

À la suite de cette nouveauté, le Parlement européen, avec le soutien du groupe du Parti populaire européen (PPE) et du groupe socialiste, a adopté une résolution visant à soutenir cette forme d'arbitrage.

Si j'étais socialiste belge, je plaiderais donc en faveur du traité CETA, pour qu'il influence la négociation sur le TTIP. C'est ce que fait le groupe socialiste du parlement européen.

[349]

**M. Philippe Close (PS).**- Les socialistes belges résistent à cela, M. De Decker.

**M. Armand De Decker (MR).**- C'est ce qui est très inquiétant.

**M. Philippe Close (PS).**- Nous l'assumons et plus vous êtes inquiet, M. De Decker, plus nous nous disons que nous avons raison.

**M. Armand De Decker (MR).**- Les socialistes belges se croient donc plus intelligents que tous les autres socialistes européens... C'est quand même extraordinaire !

**M. Philippe Close (PS).**- Mais pas du tout. Les socialistes belges ont fait tomber Bolkestein.

**M. Armand De Decker (MR).**- Votre modestie est extraordinaire !

**M. Philippe Close (PS).**- C'est de l'engagement, pas de la modestie, M. De Decker.

**M. Armand De Decker (MR).**- Objectivement, exclure une telle clause d'arbitrage irait à l'encontre de la volonté des acteurs économiques européens et des États, qui souhaitent très souvent se réserver la possibilité de recourir à ces arbitrages. Telle est donc la réalité de la vie économique internationale : il est tout à fait exclu que l'on se limite à des juridictions ordinaires dans le cadre de négociations et d'accords qui portent sur des échanges économiques internationaux d'une telle ampleur.

**M. Philippe Close (PS).**- Pourquoi le Brésil a-t-il toujours refusé les clauses d'arbitrage ? Ce pays n'en signe jamais alors que c'est la deuxième puissance économique.

**M. Armand De Decker (MR).**- Je n'en sais rien. Mais la vie politique brésilienne m'inquiète très fort. Je ne crois pas qu'il s'agit d'un bon exemple.

En fait, cette réalité de la vie économique internationale semble déranger la gauche dans quelques pays, dont le nôtre. Elle n'en reste pas moins existante, ce que tant la Commission européenne que les gouvernements de tous les États membres savent parfaitement et ce dont les acteurs de la vie

économique ont déjà témoigné. La Fédération des entreprises de Belgique, venue témoigner dans le cadre des débats portant sur le TTIP, nous a rappelé il y a quelques jours son intérêt pour les clauses d'arbitrage.

Vis-à-vis du Canada, il y a plus grave encore. Exiger, comme on le fait dans la résolution qui nous est soumise, d'inclure dans l'accord une clause juridiquement contraignante et suspensive sur les droits de l'homme, c'est tout simplement insultant, tant pour nos amis canadiens que pour les pays européens. Les droits de l'homme font partie de l'ADN de nos États et du Canada. Cette clause démontre un anti-américanisme élargi primaire, et c'est tant injurieux que grotesque.

[365]

**M. Philippe Close (PS).**- Prenez un exemple simple, M. De Decker ! La Convention internationale des droits de l'enfant n'est pas ratifiée par les États-Unis, puisque vous parlez des États-Unis.

**M. Armand De Decker (MR).**- On parle du Canada, qui l'a ratifiée.

**M. Philippe Close (PS).**- C'est vous qui parlez des États-Unis et d'anti-américanisme primaire.

**M. Armand De Decker (MR).**- On parle du Canada ici !

**M. Philippe Close (PS).**- On pourrait leur dire que ce serait bien de la ratifier.

**M. Armand De Decker (MR).**- Chers collègues, l'attitude du groupe MR en cette matière très importante, se veut à la fois responsable et constructive. Attiser la peur des citoyens sur la base d'inexactitudes et d'interprétations erronées s'appelle du populisme. Ce qu'une partie de la gauche européenne fait pour le moment me fait terriblement penser à l'attitude de Nigel Farage et de tous ceux qui ont plaidé pour le Brexit en Angleterre. C'est désinformer l'opinion publique pour atteindre vos objectifs.

**M. Philippe Close (PS).**- Et le Premier ministre luxembourgeois, c'est effectivement un grand marxiste ! M. De Decker, nous respectons le débat. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais il est pénible de vous voir nous traiter de populistes.

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Nous ne vous avons pas interrompu, M. Close ! C'est le premier orateur qu'on interrompt. Ce n'est ni correct ni démocratique ! On doit respecter l'orateur. Personne n'a interrompu les précédents. Que vous soyez dérangé par les propos de M. De Decker, peut-être, mais l'interrompre, non ! Le président doit jouer son rôle !

*(Rumeurs sur les bancs du PS)*

*(Remarques de M. Close)*

[385]

**M. Armand De Decker (MR).**- M. Close, je vous ai écouté sans vous interrompre pendant au moins vingt minutes tout à l'heure lorsque vous étiez à la tribune. Ce que j'ai entendu dans votre discours, c'est votre énorme embarras à plaider ce que vous plaidez. Vous êtes fondamentalement mal à l'aise, car tous les gouvernements socialistes européens vont défendre le CETA.

*(Remarques de M. Close)*

*(Rumeurs)*

**M. Philippe Close (PS).**- Tout comme le Premier ministre luxembourgeois, qui est pourtant membre du parti libéral.

**M. Armand De Decker (MR).**- Le gouvernement écologiste luxembourgeois dont le Premier ministre est libéral est une exception à la règle. Vous essayez de faire passer le gouvernement luxembourgeois pour un gouvernement libéral. C'est le cas de son Premier ministre, c'est vrai, mais son gouvernement est de gauche.

*(Rumeurs sur les bancs du PS)*

**M. Philippe Close (PS).**- Un peu comme le gouvernement MR-N-VA qui a un Premier ministre libéral, mais qui est nationaliste.

*(Applaudissements sur les bancs du PS et du sp.a)*

**M. Armand De Decker (MR).**- J'ai senti dans votre intervention combien vous étiez mal à l'aise quant à votre positionnement. Quand vous vous exprimiez en commission, c'était la même chose. On sent que vous avez le PTB dans le dos et que c'est plutôt inconfortable.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Ça, c'est l'effet des sondages !

**M. Armand De Decker (MR).**- Ce PTB vous pousse à vous orienter toujours plus à gauche. C'est

embarrassant. Vous êtes un parti traditionnel inscrit dans une Europe fidèle à l'économie libérale et à l'économie de marché, mais cela devient pour vous intenable.

Parce que vous êtes mal à l'aise, vous cherchez, jusqu'à la désinformation, des tas d'arguments pour expliquer une attitude qui est en fait indéfendable et qui ne va pas dans le sens de l'intérêt des travailleurs...

**M. Philippe Close (PS).**- Je suis mal à l'aise par rapport à la participation du MR au gouvernement fédéral, ça c'est vrai.

**M. Armand De Decker (MR).**- ...ni dans celui de notre économie et de la prospérité de notre pays.

*(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)*

[413]

**M. le président.**- La parole est à M. De Bock.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Nous l'avons dit et redit : croissance sans conscience n'est que ruine sociale. Cela traduit assez bien la philosophie de cette résolution, car je crois qu'aucun des partis signataires n'est contre l'économie de marché et un libre-échange bien encadré. C'est ce que nous souhaitons défendre.

Cette proposition dit ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas. Je salue donc ce travail, même s'il vient un peu tard, car nous disposons ainsi de balises au cas où ce traité serait mixte. Si les conditions de cette résolution ne sont pas rencontrées, le parlement bruxellois ne ratifiera pas cet accord.

Cela pose la question du mandat. De tout temps, la société civile, dans ce débat comme dans celui sur le TTIP, s'est levée pour dire que le mandat de négociation n'était pas assez transparent. On nous a expliqué que cela ne pouvait être totalement le cas et qu'il fallait laisser une marge d'appréciation aux négociateurs.

Lors des auditions au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons cependant constaté qu'au Canada, les négociateurs revenaient devant leurs parlements nationaux et entités fédérées expliquer pourquoi, comment et où aboutissaient les accords, quels étaient les points d'équilibre et de rupture. Cela permettait finalement aux parlements de décider en confiance d'avancer ou de ne plus avancer.



[415]

Qu'un tel accord n'aboutisse à rien de probant malgré les années qui y ont été consacrées par les États, les fonctionnaires et les négociateurs est un échec, voire un gâchis. Une telle situation pose en outre la question de notre manière de fonctionner, que ce soit entre entités fédérées ou dans nos relations avec le parlement national.

Notre parti plaide dès lors pour une collaboration en amont, afin de mieux préparer des accords qui nous concernent tous et d'éviter ainsi d'adopter l'attitude des carabiniers d'Offenbach en agissant quand il est presque trop tard, ou juste avant qu'il ne soit trop tard. Que l'on arrête de perdre du temps en aval et que l'on agisse plutôt en amont !

Par exemple, nous n'avons jamais vu ou entendu la négociatrice européenne. Qu'elle vienne donc nous expliquer - et Mme Moureaux l'a fait avec justesse - pourquoi l'Allemagne a manifesté davantage de réserves que la Belgique. Qu'est-ce qui distingue la position belge de celle de l'Allemagne ? Pourquoi l'Allemagne s'est-elle préservée dans certains aspects du libre-échange avec le Canada ? Pourquoi nous sommes-nous montrés moins contraignants ? J'aurais aimé entendre la négociatrice européenne répondre à ces questions.

Nous devons nous interroger sur la manière dont nous travaillons. Le Parlement wallon fut le premier à s'investir dans ce dossier, pour aboutir à une position plutôt dure. Elle aurait pu faire l'objet d'une concertation préalable avec les autres parlements. Je ne prétends pas pour autant qu'il faut défendre une position d'office.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- M. De Bock, nous aurions pu prendre position en même temps que le Parlement wallon. Nous avons introduit les textes au Parlement wallon en même temps qu'à Bruxelles et nous aurions donc pu suivre le même tempo dans les deux parlements.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Il aurait donc été de bon ton que les députés du Parlement wallon prennent contact avec ceux des autres entités fédérées et tentent d'atteindre un consensus avec eux. Défendre trois ou quatre positions différentes n'est en effet guère constructif.

Je ne prétends pas que nous serions parvenus d'emblée à un consensus, mais nous aurions pu au moins bénéficier d'auditions et des explications de la négociatrice européenne, qui se serait exprimée devant une vaste assemblée réunie, des états généraux des entités fédérées en quelque sorte. Nous aurions ainsi appris dans quelle mesure nous allions être touchés et ce que nous avions obtenu. Une telle présentation, à l'inverse de ce que nous reprochons au gouvernement fédéral, aurait eu le mérite de la transparence.

Voilà pour l'essentiel à propos du mandat. Ces questions n'ont pas été posées et nous devons

certainement rouvrir ce débat le plus vite possible.

[421]

J'en viens à nos balises et aux clauses relatives aux droits de l'homme. Bien entendu, elles sont importantes et doivent s'appliquer à tous les pays européens. Nous n'allons pas faire la leçon au Canada en la matière. Avec des États qui, au sein même de l'Union européenne, flirtent avec le populisme, de telles clauses ont le mérite d'attirer notre attention sur notre propre évolution.

L'inclusion d'une clause sur les droits de l'homme juridiquement contraignante et suspensive pour garantir le respect plein et entier des normes de l'Union dans le domaine des droits fondamentaux est intéressante, cela au sein même de l'Union européenne.

**M. Armand De Decker (MR).**- Pour qu'un pays rejoigne l'Union européenne, il doit respecter l'acquis communautaire. Or, le premier point de cet acquis communautaire, ce sont les droits de l'homme. Considérer qu'une telle clause serait nécessaire à l'égard de certains pays européens me semble embarrassant.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Vous savez comme moi qu'il est des pays qui ont accepté l'acquis communautaire, mais qui ne le respectent pas toujours, en flirtant avec l'extrême droite et le populisme. Nous devons balayer devant notre porte et rappeler certains principes n'est pas une mauvaise chose.

Je souhaite que nous imposions les mêmes exigences à tous les pays avec lesquels nous commerçons. Le parlement doit affirmer sa volonté de voir tous les pays traités sur un pied d'égalité et adopter une ligne dure sur la question des droits de l'homme. C'est aussi à cela que sert cette résolution.

[427]

Espérons aussi que notre niveau d'exigence ne soit pas une posture opportuniste et qu'il aurait été le même si nous avions été au parlement fédéral ou au parlement européen. C'est très important.

On ne peut pas tenir deux discours. Chacun, dans nos assemblées et dans nos groupes politiques, doit porter le même message, essayer d'avoir les mêmes influences et faire changer les choses au sein de nos courants idéologiques et de nos familles politiques, même si certains ont plus de pouvoir que d'autres. C'est vraiment essentiel.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. De Bock. Pourquoi, alors,

votre texte est-il différent au Parlement francophone bruxellois et au Parlement de la Région, puisque vous dites qu'il doit être pareil partout ?

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Je ne vous ai pas interrompue. Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Je suis désolée, mais vous tendez des perches ! Vous faites la leçon à tout le monde, alors que vous faites exactement ce que vous dites qu'il ne faut pas faire.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- On vous a déjà répondu en commission, mais je crois que M. Close pourra vous redonner la réponse. Pour moi, cela ne change pas grand-chose fondamentalement. Selon moi, cela n'a aucun impact sur le texte. Construisez le consensus, plutôt que de toujours vouloir construire votre propre vision des choses.

*(Remarques de M. Maron)*

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Nous avons proposé un amendement pour construire le consensus !

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Vous n'avez que des amendements et rien d'autre, c'est là le problème.

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Vous êtes culotté. Nous avons déposé un texte complet avant vous, il y a un an !

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Pour conclure, le CETA n'est pas le TTIP. Pour nous, il y a une différence, même si la logique de négociation a été assez similaire et le tempo malheureux, puisqu'il est arrivé en même temps. Didier Reynders disait lui-même que le TTIP, en l'état, ne méritait pas d'être ratifié. Il est vrai qu'on ne l'a pas entendu sur le CETA, à propos duquel il est un peu plus nuancé.

Fondamentalement, nous sommes dans une même logique et on voit peu les différences fondamentales entre le CETA et le TTIP, même si à titre personnel et au niveau de mon groupe, sur la question des réserves et sur celle des clauses ISDS, je ne partage pas toutes les angoisses des uns et des autres.

Comme je l'ai dit en commission, la liste des questions positives a le mérite d'être plus protectrice que la liste négative, mais fondamentalement, ce n'est pas cela qui m'aurait empêché d'être favorable à un accord de libre-échange.

[ 447 ]

C'est aussi cela, construire un compromis. Je salue la volonté du parlement régional, comme celle du Parlement francophone bruxellois, de construire, avec des partis différents, un consensus et des balises - nous verrons si elles sont respectées ou pas - pour bâtir autre chose.

Cela ne signifie pas qu'il n'y aura jamais d'accord. Je plaide pour que l'on rouvre et termine cette négociation et que l'on transmette à la négociatrice européenne notre position, puisqu'elle n'a visiblement pas suivi le mandat que la Belgique lui avait donné, à moins que les mandats régionaux ne lui aient pas été transmis au bon moment.

Cette résolution nous apparaît donc importante et elle ne peut servir les tenants du conservatisme et du protectionnisme. Ici, on ne pourrait tenir un discours qui ouvrirait la porte à tous ceux qui ne veulent pas que le moindre libre-échange se fasse et qui conçoivent les accords commerciaux comme quelque chose de nuisible à l'homme.

L'histoire de l'Union européenne et celle que l'on partage avec le Canada, les États-Unis et d'autres pays, d'Afrique et du monde, montre que nous avons des intérêts communs et que nous avons construit énormément de liens avec certains d'entre eux. Nous leur devons un certain nombre de nos libertés aujourd'hui.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[ 451 ]

**M. le président.**- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- Il y a une dizaine de jours, lorsque nous examinions la proposition de résolution en commission, très peu d'entre nous misaient sur le fait que le traité allait être reconnu comme mixte. J'ai entendu l'un ou l'autre dire qu'il y avait eu de la spéculation à ce propos. Je ne le crois pas.

Ce sont de réelles craintes, fondées, qui ont été formulées dans le contexte du Brexit. Celui-ci se caractérise par un fossé inquiétant se creusant entre les populations européennes et les élites. Dans ce contexte, le fait pour la Commission européenne de prendre unilatéralement des décisions ne pouvait que renforcer les eurosceptiques de tout poil.

Le fait que la Commission ait fait marche arrière quant à cette décision constitue une initiative intéressante, mais malgré tout, des questions demeurent.

La première question porte sur le vote de la Belgique au Conseil européen. Quelle sera la position défendue par la Belgique lors du Conseil qui va se réunir fin septembre ou début octobre ? Aujourd'hui, le ministre qui représente la Belgique est confronté à des positions totalement divergentes entre le nord et le sud du pays. Cela augure-t-il que la Belgique s'abstiendra lorsque chaque représentant des États membres devra annoncer sa position ? Cette abstention nuirait à la crédibilité de notre pays.

Il est vrai que le calendrier d'ici à la fin du mois de septembre est serré pour faire évoluer les positions de part et d'autre.

[453]

La deuxième question concerne l'application provisoire. Une fois le feu vert du Parlement européen acquis, l'application provisoire du traité entrera en vigueur. Nous savons qu'il y a également une divergence quant à la portée de cette entrée en vigueur. La Commission estime que le champ des compétences sur lequel porte le traité relève exclusivement de l'Union européenne et c'est un avis qui n'est pas partagé. Aujourd'hui, il n'y a aucun discours clair qui permette de comprendre l'étendue du champ de compétences et des responsabilités, quelles sont les entités qui sont les plus autorisées à se prononcer, parce que, clairement, le CETA va au-delà du secteur commercial.

Au sujet du caractère mixte, j'entends les propos mi-sérieux, mi-moqueurs de ceux qui nous disent : "Vous n'allez quand même pas bloquer au parlement bruxellois un traité qui concerne des centaines de millions d'Européens ! Comment oseriez-vous balayer d'un revers de la main ce que d'aucuns considèrent comme un modèle de contrat, un modèle d'équilibre, un modèle de prémisses à un développement économique et commercial florissant entre le Canada et l'Union européenne ?"

Pour le Canada, l'Union européenne est le deuxième partenaire commercial. Pour l'Union européenne, le Canada est le douzième partenaire commercial. L'ampleur des échanges commerciaux avoisine les 70 milliards chaque année.

[455]

Cela étant, de réelles questions sont posées et elles ne proviennent pas du café du commerce ni ne résultent de divagations. Je n'en citerai qu'une, celle des pouvoirs publics. Beaucoup disent que les pouvoirs publics sont visés à travers ce traité. D'autres démentent cette information.

La Commission européenne a pris une initiative intéressante sur le plan pédagogique en mettant sur son site un onglet "FAQ" destiné aux questions les plus fréquemment posées. "Les services publics sont-ils visés par le CETA ?" figure parmi ces questions, et la réponse de la Commission est non.

Comment expliquez-vous que la Belgique, dans le cadre de sa liste négative, avec les réserves qu'elle a émises et qui sont couchées noir sur blanc, ait mis clairement les services de santé tels que les services d'accouchement, ceux prodigués par les maisons de santé, ceux liés aux ambulances, les services dentaires ou encore certains services médicaux en dehors de ce champ ?

Si tel n'était pas le cas, cela impliquerait que le CETA en tant que tel ouvre la porte à une mise en concurrence directe de services privés sur des champs de compétences des services publics, en l'occurrence, tout ce qui relève du secteur de la santé.

Des questions pertinentes sont donc posées, des hypothèses de travail existent ainsi que des risques qui, s'ils sont fondés, mettent gravement en péril notre système de valeurs. Celui-ci structure aussi notre système socio-économique.

Pour formuler ces hypothèses et mettre davantage les risques en avant, il convient de pouvoir s'informer correctement. Or, à l'heure actuelle, qui, parmi nous, peut se targuer d'avoir lu le CETA dans son intégralité ?

[457]

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Pas de A à Z, mais je conseille la lecture de la page 1.382 à M. De Decker. Elle concerne les restrictions de l'Allemagne sur les services sociaux et de santé.

[461]

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- J'ai rencontré l'une de nos expertes de notre centre d'étude, le Centre d'études politiques, économiques et sociales (Cepess). Elle a pris trois mois pour lire de A à Z les 1.692 pages du CETA : analyses, annotations, comparaisons, vérifications, etc.

Les questions relatives à ce traité ont beaucoup de pertinence. Je ne dis pas que le CETA ne comporte par une série d'avancées, mais à côté de ces avancées, de réelles zones d'ombre posent de nombreuses questions qui restent toujours sans réponse.

Pourquoi, dès lors, au sein de notre parlement, ne pas multiplier les auditions ? Nous n'avons jusqu'ici auditionné qu'une seule personne : la commissaire en charge de cette matière, Mme Malmström. Nous ne devons évidemment pas attendre de Mme Malmström qu'elle défende un autre point de vue que celui de la Commission européenne, comme celui des organisations non gouvernementales ou de la gauche européenne.

Je ne m'estime pas appartenir à cette gauche européenne, mais je reconnais que des questions

intéressantes sont posées. Pourquoi ne pas programmer une série d'auditions ? Je rappelle que la Région wallonne a auditionné, depuis novembre 2014, plus de vingt personnes, dont treize concernant le CETA et dix concernant le TTIP. Ce sont des personnalités telles que M. Demarty, directeur général du commerce de la Commission européenne, M. Lebeau, spécialiste des questions européenne de la Centrale nationale des employés (CNE), etc.

Je plaide donc pour que nous reprenions la voie des auditions.

[463]

Une autre question concerne l'espace de négociation qui existe, au niveau fédéral, entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées, ainsi qu'entre les entités fédérées elles-mêmes. La Flandre a en effet une position différente de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. Où sont les espaces de réelle discussion ? Aujourd'hui, force est de constater qu'ils n'existent pas.

*(Remarques de M. De Decker)*

Je parle d'espaces de négociation entre les entités fédérées, puisqu'elles sont aussi concernées.

**M. Armand De Decker (MR).**- On a créé un Sénat composé exclusivement de représentants des Régions et des Communautés, auquel on a malheureusement donné trop peu de compétences, de manière scandaleuse, très maladroite et très regrettable !

*(Rumeurs)*

**M. Philippe Close (PS).**- M. De Decker, aujourd'hui, votre parti, soumis à la N-VA, est le principal otage du Sénat, dont il a la présidence.

**M. Armand De Decker (MR).**- Je vous signale que le Sénat est composé à la proportionnelle.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- La N-VA bloque tout au Sénat !

**M. Armand De Decker (MR).**- C'est incroyable de faire des commentaires de ce genre !

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- La N-VA bloque le Sénat !

**M. le président.**- Il ne faut pas forcément le Sénat pour que les entités fédérées puissent créer des

espaces de dialogue.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- Tout à fait d'accord.

**M. le président.**- On a toujours dit qu'il fallait ajouter au Comité de concertation, qui se penche sur des dossiers ponctuels, un espace d'échange sur des problèmes plus structurels qui se posent à long terme. Mais cela n'existe pas non plus.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- L'État fédéral a donc la responsabilité de créer cet espace de concertation sur ce sujet.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que cela n'existe pas, même les fonctionnaires de la Région bruxelloise. Lorsqu'ils assistent à des réunions, ils ne trouvent personne pour organiser la discussion, gérer un débat ou mettre une idée sur la table. Services publics, tribunaux d'arbitrage ? Rien n'est dit sur ces sujets, qui méritent pourtant une réelle discussion.

[491]

Les sujets qui fâchent portent sur le champ des compétences, l'absence de dispositif, le contenu de la liste négative avancée par la Belgique - certains estiment qu'elle est trop lacunaire, par rapport à celle de l'Allemagne en tout cas -, ou encore l'accessibilité et le coût des tribunaux d'arbitrage. La mise sur pied de ces tribunaux d'arbitrage représentera un coût important pour chacun des États, dont il faut avoir conscience.

Il y a aussi le problème soulevé par les procédures d'appel, les liens entre le CETA et le TTIP, l'absence de critères liés au développement durable, le renforcement des intérêts des multinationales au détriment des PME, etc. Tous ces sujets ont déjà été abordés ici.

De nombreux acteurs de la société civile ont assuré leur rôle de lanceurs d'alerte : il s'agit des organisations non gouvernementales, des mutualités, des PME, des intellectuels, des artistes, des journalistes, des experts économiques et financiers. Sous couvert de l'argument selon lequel ils n'ont rien compris, peut-on les balayer d'un simple revers de la main ? C'est une position intenable !

Bien sûr, ce traité commercial ne présente pas que des risques. Il comporte des avantages réels. Je pense à la mobilité des prestataires de services, à la reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles, qui est une réelle avancée, à la protection des appellations d'origine, à la suppression des droits de douane, qui représente des économies importantes pour les secteurs concernés, ou à la reconnaissance mutuelle de la valeur des certificats de validité portant sur toute une série de produits.



Cependant, les risques de dérive restent réels. Dans ce débat, notre parlement occupe une position particulière au cœur de la capitale de l'Europe. Il reste de notre devoir d'oser poser toutes les questions, de les traiter avec justesse, intelligence et dignité, afin d'ouvrir la voie à une réelle négociation, pour que la Belgique puisse aboutir à une position équilibrée, qui soit rassurante et visionnaire à défendre face à ses partenaires européens, et que l'on n'en arrive pas à l'abstention.

Au nom de mon groupe, je plaide donc pour que nous entamions sans tarder des auditions au sein de notre Commission chargée des affaires européennes. C'est ce que nous attendons de la prochaine étape de la gestion de ce traité.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[495]

**De voorzitter.**- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Meer dan ooit is de CD&V-fractie overtuigd van het belang van de ratificatie van dit belangrijke CETA-akkoord tussen Europa en Canada, niet alleen voor de Brusselaars maar ook voor alle burgers van dit land. Het is niet omdat de Waalse regering een onbegrijpelijke keuze maakt, dat de Brusselaars die vergissing zomaar moeten bevestigen.

Iedereen heeft ernstig over het CETA-akkoord nagedacht. Dat is het probleem niet. We moeten echter goed beseffen op welk punt in het hele proces we ons bevinden, namelijk aan het einde van een heel lange procedure. Politieke spelletjes zijn nu niet op hun plaats. Partijen die in de vorige regeerperiode niet in de oppositie zaten, hebben het akkoord toen volmondig gesteund op Europees niveau. Nu is het opeens een slecht akkoord geworden! Kritische bedenkingen van diverse groeperingen in de samenleving worden hier geïnterpreteerd als oppositie tegen dit akkoord. Ik durf te beweren dat een aantal van de genoemde organisaties dat zo niet heeft bedoeld. Dat ze kritisch zijn, wil nog niet zeggen dat ze het CETA afwijzen. Ik heb hier veel wishful thinking gehoord van de tegenstanders van het akkoord.

De CD&V hoopt dat België - en Brussel als Europese hoofdstad in het bijzonder - zich niet ridicuul zal opstellen tegenover de Canadese bondgenoten. Zij zouden dat alvast niet begrijpen.

[497]

[499]

Afgelopen week heeft de Europese Commissie zich uitgesproken voor het gemengde karakter van de tekst. Mijn fractie was daar ook voorstander van. Dat maakt het debat van vandaag alleen maar

belangrijker.

Ik heb in de commissie voor de Europese Aangelegenheden een lange uiteenzetting gehouden, waarover de rapporteur in zijn mondeling verslag jammer genoeg niets heeft gezegd, net zo min als over de toelichtingen van de andere Nederlandstalige sprekers. Ik zal dus enkele zaken herhalen.

Ik heb echt de indruk dat enkele partijen hier alleen aan federale oppositie doen en hun eigen profilering nastreven. Is het debat wel gericht op het belang van de inwoners van het Brussels Gewest? Ik vraag de tegenstanders om daar goed over na te denken. Het CETA niet ratificeren, betekent dat wij muren behouden en zelfs nieuwe muren optrekken tussen Europa en Canada, in plaats van bruggen te slaan. Het mandaat voor de onderhandelingen werd immers gegeven op een moment waarop de belangrijkste partijen die de afwijzende voorstellen van resolutie hebben ingediend, zowel in de regionale als in de federale regering de verantwoordelijkheid droegen. In de vele technische vergaderingen van de Directie-Generaal Europese Zaken en Coördinatie (DGE) bij Buitenlandse Zaken, waar de Brusselse administratie en de diverse bevoegde kabinetten vertegenwoordigd waren, werd nooit verzet of ernstige kritiek aangetekend tegen het verloop van de onderhandelingen, noch tegen het resultaat ervan.

[501]

België kan toch niet zomaar een bocht nemen. Na jarenlange besprekingen werden de onderhandelingen en het juridisch onderzoek over het CETA-verdrag definitief afgesloten. Op 29 februari 2016 werd de geconsolideerde tekst van het akkoord openbaar gemaakt. De situatie is dus niet vergelijkbaar met die van het TTIP-verdrag. Dat akkoord is nog niet helemaal afgerond, terwijl dat voor het CETA wel het geval is. Je kunt altijd betreuren dat de parlementen pas in dit vergevorderde stadium bij de zaak betrokken worden, maar mocht het akkoord door ons niet goedgekeurd worden, dan brengen wij België in een onmogelijke positie.

Acht iemand het mogelijk dat uitgerekend de hoofdstad van Europa de 27 Europese lidstaten, evenals het noorden van ons land een heel belangrijk handelsakkoord zou ontzeggen? Alle leden van de Europese Raad voor Buitenlandse Handel zijn het erover eens dat dit een van de beste handelsakkoorden is die ooit door de Europese Unie werden afgesloten. Is het denkbaar dat Canada zou aanvaarden om de onderhandelingen opnieuw te openen? Wat zou de resolutie betekenen voor onze tot dusver uitstekende relaties met Canada en Quebec?

[503]

Wat de inhoud betreft, wil mijn fractie het volgende opmerken. Ten eerste is Canada niet alleen een belangrijke economische partner van Europa en België, maar ook van het Brussels Gewest. Ten tweede is het CETA een ambitieus en evenwichtig akkoord. Het bevat veel bepalingen die het handelsverkeer bevorderen en een nieuwe economische dynamiek mogelijk maken.

Het CETA biedt belangrijke voordelen voor zowel consumenten als bedrijven in de Europese Unie, dankzij de afschaffing of verlaging van de invoerrechten voor heel wat goederen. Europese exporteurs, waaronder veel kmo's, zouden daarbij naar schatting 470 miljoen euro invoerrechten op industriële producten kunnen vermijden en ongeveer 45 miljoen euro op landbouwproducten. Dat is onder meer mogelijk door de geleidelijke afschaffing van alle douanetarieven. Ook Unizo vindt het bijzonder belangrijk dat dit akkoord ondertekend wordt, in het voordeel van alle ondernemingen, met inbegrip van kmo's en bepaalde vrije beroepen. Ik weerleg nadrukkelijk wat ik hier van verschillende sprekers gehoord heb, namelijk dat het akkoord heel nadelig zou zijn voor de kmo's. Integendeel, niets is nadeliger dan de huidige situatie, waarin ze gewoon niet aan de bak komen. Dit akkoord kan daar net verandering in brengen.

Het CETA wijzigt de Europese productstandaarden niet, want ingevoerde producten uit Canada moeten nog steeds aan de Europese normen voldoen. Bedrijven die financiële diensten of telecommunicatiediensten aanbieden, krijgen vrije toegang tot de markt, en niet enkel op het federale Canadese niveau, maar voor de eerste keer ook op het provinciale niveau. De mogelijkheden voor onze bedrijven worden alleen maar groter.

Ten derde zou het erg schadelijk zijn voor de geloofwaardigheid van ons land als de Belgische overheid zich zou verzetten tegen de ondertekening en vervolgens de ratificering van het akkoord, niet enkel ten aanzien van de Canadese, maar ook ten aanzien van onze Europese partners. In 2009 gaven alle EU-lidstaten, waaronder België en Brussel, immers een mandaat aan de Europese Commissie om over het akkoord te onderhandelen.

[505]

Daarenboven gaat dit handelsakkoord verder dan louter commerciële relaties en belangen. Het versterkt ook de relaties met een van onze trouwste en oudste bondgenoten, met wie we fundamentele waarden, wortels en uitdagingen delen. Het gaat niet om een akkoord met China of met Saoedi-Arabië, maar wel met Canada, een land dat arbeidsregels respecteert, waar vrije vakbonden kunnen functioneren, waar de vrije markt een grote sociale correctie krijgt, een sociaal land dat duurzame ontwikkeling belangrijk acht en waarmee ons land graag goede praktijken uitwisselt.

Canada verdient dat het CETA-akkoord geanalyseerd en beoordeeld wordt op zijn inhoud en verdiensten. Naar mijn aanvoelen betekent het handelsverdrag een grote stap vooruit. Het is evenwichtig en van groot economisch belang voor ons land en ons gewest, die elke impuls tot economische groei kunnen gebruiken om meer handel en meer werkgelegenheid te realiseren.

Ik ben ervan overtuigd dat het CETA-akkoord tot onze welvaart zal bijdragen. Ik hoop dat wie kritisch staat ten overstaan van CETA, alsnog bereid zal zijn om de balans op te maken. Voor de CD&V helt die balans zonder meer over naar de positieve kant, ook voor onze bedrijven, inclusief de kmo's, die zo belangrijk zijn voor onze werkgelegenheid en onze welvaart.

[507]

Het is de verantwoordelijkheid van het Brussels parlement om mee het kader daarvoor te creëren. Onze waarden en ons maatschappelijk model worden niet door de Canadezen op de helling gezet. Wij doen een beroep op uw verantwoordelijkheidsgevoel om een positieve economische relatie tussen de Europese Unie en Canada te ontwikkelen.

Kortom, wij pleiten ervoor dat het CETA ook door het Brussels parlement spoedig geratificeerd wordt. Dat betekent dat de CD&V-fractie voorliggende teksten niet kan goedkeuren en zal tegenstemmen.

*(Applaus bij de CD&V, de N-VA en de MR)*

[511]

**De voorzitter.** - De heer Cornelis heeft het woord.

**De heer Stefan Cornelis (Open Vld).** - Het populisme en het bijbehorende protectionisme en nationalisme zijn weer volop in zwang in onze Europese contreien. Jammer genoeg sluipt het blijkbaar ook onze Europese hoofdstad binnen, die nochtans wereldwijd bekendstaat voor haar gastvrijheid en openheid.

In tijden van onzekerheid, of het nu op het gebied van financiën, economie of veiligheid is, heeft een maatschappij sterke leiders nodig, die zich niet terugplooiën op nationalistische of protectionistische maatregelen of het wantrouwen ten opzichte van de eigen instellingen aanwakkeren.

Daarom herhaal ik graag de absolute voordelen van dit akkoord.

De Europese Commissie voorspelt dat de ondertekening van het akkoord een jaarlijkse groei van de economie zal opleveren van 12 miljard euro tijdens de komende tien jaar. Natuurlijk brengt dat ook banen met zich mee in Europa, in België en dus ook in Brussel.

De douanerechten voor de invoer van goederen uit de EU of uit Canada zullen geëlimineerd worden, hetzij wanneer het CETA van kracht wordt, hetzij over drieënhalf tot zeven jaar, en dat voor bijna alle goederen. Dat impliceert een groter aanbod en lagere prijzen voor de consument.

Er zullen meer kansen zijn voor kleinere bedrijven. Zij kunnen dankzij het vrijhandelsverdrag hun producten of diensten gemakkelijker uitvoeren, omdat de invoertarieven verlaagd worden en vooral

de administratieve rompslomp vermindert.

[513]

De tariefverlaging en de eliminatie van invoerrechten zal geen afbreuk doen aan de regels en de voorschriften waaraan de betrokken producten moeten voldoen in hun respectieve importmarkten. Dat geldt voor de technische, sanitaire en fytosanitaire regels, voor de veiligheid en de bescherming van de consument, van de gebruiker of van het milieu, met inbegrip van de voedselveiligheidseisen en de etikettering.

Een groot aantal van de punten van kritiek op de vermaledijde arbitrageclausule, het fameuze ISDS dat nu ICS geworden is, wordt ontkracht door de Europese Commissie enerzijds en door de teksten zelf anderzijds. In de preambule van het CETA staat immers dat zowel de EU als Canada hun recht behouden om te reguleren wanneer zij daar legitieme doelstellingen bij nastreven op het gebied van gezondheidszorg, veiligheid, leefmilieu, morele en ethische maatschappelijke standaarden, bescherming van culturele diversiteit enzovoort. Het ICS garandeert bovendien een "fair and equitable treatment". In tegenstelling tot wat veel critici beweren, is die regeling niet voor interpretatie vatbaar.

Het CETA beschermt bovendien geen mailbox companies. Om als investeerder erkend te worden, is het nodig om reële activiteiten te hebben in Canada of in de EU. Bovendien is bescherming via ICS enkel te verkrijgen in het geval dat er al effectief substantiële middelen geïnvesteerd zijn op Europees of Canadees grondgebied.

Het ICS zal enkel oordelen over klachten in verband met discriminatie en/of de bescherming van investeerders. Klachten in verband met andere elementen van het CETA kunnen niet het onderwerp uitmaken van arbitrage door het ICS.

Ten slotte moet het ICS, zoals dat in het CETA is opgenomen en besproken werd tijdens de TTIP-onderhandelingen, de ambitie hebben om te fungeren als een internationaal voorbeeld voor toekomstige handelsakkoorden. Critici halen vaak aan dat de Amerikaanse, Canadese en Europese juridische systemen genoeg zekerheid bieden aan investeerders. Zij zien daarbij echter het toekomstperspectief over het hoofd.

[515]

Europa zal in de toekomst immers ook nog over vrijhandelsakkoorden onderhandelen met landen, zoals India en China, waarvan het juridisch systeem niet van een soortgelijke kwaliteit is. De inclusie van het ICS in het CETA en het TTIP is een unieke kans voor Europa, de Verenigde Staten en Canada om een internationale standaard naar voren te schuiven.

Een neen of een onthouding van de Belgische federale staat of van de deelstaten zal dus opnieuw een kaakslag betekenen voor de EU. De legitimiteit van de EU staat momenteel al zwaar onder druk door de brexit. Een mislukt handelsverdrag zou de EU op het wereldtoneel nog verder verzwakken. We moeten dus het hoofd koel houden en vertrouwen hebben in de Europese instellingen die België mee heeft helpen oprichten.

Na de brexit is het wantrouwen groot. Ik roep alle leerling-tovenaars dan ook op om op te houden met het poujadistische bashen van de EU en andere overheden. Eind vorige week konden we zien tot welke bestuurlijke en financiële chaos de brexit leidt en zal leiden.

Velen denken dat ze door dit handelsverdrag niet te willen goedkeuren en door onder meer de vermaledijde ICS-clausule te verwerpen, de zogezegde controle over het eigen doen en laten terug zullen krijgen. Wees gerust, net als de brexiteers dwalen zij. In plaats van "back in control" te komen, geven zij de controle verder uit handen in het geostrategische speelveld dat deze wereld is geworden.

De Open Vld zal deze voorstellen van resolutie dan ook resoluut verwerpen.

*(Applaus)*

[519]

**De voorzitter.**- De heer Van den Driessche heeft het woord.

**De heer Johan Van den Driessche (N-VA).**- Het is absoluut ongehoord dat een aantal fracties in dit parlement het zich veroorlooft om op roekeloze wijze de economische welvaart en de diplomatieke relaties van Brussel en België te ondergraven. Op de koop toe zetten die fracties hun politieke geloofwaardigheid op het spel.

In 2009 gaven 27 lidstaten aan de Europese Commissie een mandaat om met Canada onderhandelingen over een vrijhandelsakkoord te starten. Alle Belgische overheden, inclusief het Waals Gewest en het Brussels Gewest, gingen daarmee akkoord. Met andere woorden: de PS, de MR, de Open Vld, de CD&V, het cdH, de sp.a, Ecolo, Groen en de N-VA schaarden zich toen achter dat akkoord.

[521]

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous dites. Nous avons vérifié toutes les réunions auxquelles nous avons participé. Nous n'avons jamais donné notre accord pour

négocié le CETA.

Si vous pouvez me produire un document qui établit qu'un cabinet Ecolo a participé à une réunion qui donnait un accord pour le CETA, produisez-le-moi, ou alors corrigez vos propos !

[523]

**De heer Johan Van den Driessche (N-VA).**- Ik zal dat doen.

Het mandaat werd in 2011 verlengd en het CETA, dat afgesloten werd in augustus 2014, is volledig conform het onderhandelingsmandaat. Partijen die het verdrag vandaag verwerpen of willen openbreken, komen terug op hun gegeven woord en op een internationaal diplomatiek engagement. Zoiets getuigt van amateurisme of hypocrisie.

Sinds de ondertekening hebben de onderhandelaars het akkoord bovendien aangepast om aan enkele bezorgdheden tegemoet te komen, met onder meer de modernisering van de ISDS-clausule tot gevolg. Zo gaat de Canadese eerste minister ook akkoord met EU-commissaris Malmström om een novum te installeren, een gemengd permanent tribunaal met beroepsmogelijkheid en de mogelijkheid voor kmo's om er goedkoop te procederen. Er komen evenmin chloorkippen of genetisch gemodificeerde organismen op de Europese markt, waarmee het akkoord al tegemoetkomt aan de verzuchtingen in twee van de voorgelegde voorstellen van resolutie.

Voorts heeft geen enkele overheid in ons land, noch de federale regering, noch een deelstaatregering, zich verzet tegen de goedkeuring van het mandaat voor de onderhandelingen met Canada in 2011 en met de Verenigde Staten begin 2013, die beide in de mogelijke opname van een ISDS-clausule voorzagen. Het ISDS staat trouwens in zowat alle onderhandelingen op de Europese agenda, of het nu gaat over de onderhandelingen met Japan dan wel over die met de Verenigde Staten. In het totaal moeten er zowat 1.400 van zulke mechanismen zijn.

[525]

In het CETA komt er een verbeterde ISDS-clausule die aan vele legitieme bezorgdheden tegemoetkomt.

Erger dan het te grabbel gooien van de eigen reputatie, is het roekeloos omspringen met de welvaart van het Brussels Gewest en zijn burgers en met de welvaart van de andere 500 miljoen inwoners van de Europese Unie. Het niet-ratificeren van het akkoord door bijvoorbeeld het Brussels of het Waals Gewest blokkeert immers het volledige akkoord.

Het economische belang van vrijhandelsakkoorden in het algemeen en van dit akkoord met Canada in het bijzonder is onmiskenbaar. België, Brussel en Vlaanderen zijn bijzonder open economieën die sterk afhankelijk zijn van internationale handelsrelaties. Vergeet niet dat de uitvoer in België per capita viermaal hoger ligt dan in Duitsland! Dat schetst duidelijk het belang van de uitvoer voor ons land. Voor de hele EU zou het CETA overigens een boost van 23% betekenen voor de bilaterale handel in goederen en diensten.

Net zoals in het migratiedossier of in het brexit-verhaal lijken fabeltjes en populistische slogans het debat te verzieken en de gewone man angstpsychoses aan te praten. Het bevorderen van internationale handel creëert groei en welvaart. Het maakt de totale 'welvaartstaart' die we willen verdelen onder wie het echt nodig heeft, groter.

[527]

De voorliggende tekst bevat bovendien veel goede zaken. Zo vallen maar liefst 99% van de douanerechten en 92% van de invoerrechten voor landbouw weg. Bovendien worden onze diensten vrij op de Canadese markt. Bedrijven kunnen meedingen naar Canadese overheidsopdrachten op alle bestuursniveaus. Anderzijds werden bepaalde landbouwproducten, zoals de al genoemde chloorkippen en de genetisch gemodificeerde organismen (ggo's), en culturele en audiovisuele diensten, maar ook onderwijs-, welzijns- en gezondheidsdiensten expliciet buiten het akkoord gehouden.

Zeven jaar na het geven van het mandaat en twee jaar na het afsluiten van de onderhandelingen willen bepaalde fracties, die nochtans hun goedkeuring aan dat mandaat gegeven hebben, twaalf nieuwe voorwaarden aan het akkoord toevoegen. De onderhandelingen zijn echter afgesloten en sommige verzuchtingen werden bovendien al in het akkoord opgenomen. De facto wordt hier gevraagd om de onderhandelingen te heropenen en alle reeds verworven belangen te hypothekeren.

Verscheidene voorwaarden zijn zelfs onwaardig en beledigend tegenover onze Canadese partners, een volk dat zich al meer dan zeventig jaar onbaatzuchtig inzet voor onze vrijheid en veiligheid. De vraag om een clause in te voeren over respect voor de mensenrechten getuigt van een ongelooflijke arrogantie van personen die denken dat zij de Canadezen op dat vlak een lesje te leren hebben.

[529]

De houding van het Waals parlement en van sommige fracties van het Brussels parlement komt neer op plat politiek opportunisme om extreemlinks achterna te lopen. In de commissie Economie deed de heer Delva gisteren nog een oproep om Britse bedrijven naar Brussel te lokken. Denken sommigen nu echt dat dat zal lukken met het politieke circus dat zich hier nu afspeelt?



Het is overduidelijk dat de partijen die deze resolutie steunen, niet geïnteresseerd zijn in economische groei en in mogelijkheden voor meer handel en meer welvaart, maar zich integendeel conservatief vastklampen aan de ideeën en verworvenheden van gisteren. Het is dat discours dat verantwoordelijk is voor het financiële kerkhof in ons land, voor jobvernietiging en ontmoediging van investeringen en voor stilstand en achteruitgang. Dat is een beleid waar de N-VA, als motor van vooruitgang, niet kan achterstaan.

Beseffen zij die dit voorstel van resolutie steunen, wel dat reeds 24 van de 28 lidstaten ondertussen toegezegd hebben om het akkoord te ratificeren? Aan zij die zich, eventueel hand in hand met het Waals parlement, buiten de EU willen plaatsen, vraag ik: wat is uw plan? Een wexit of een bru-exit? De bevolking heeft het recht om dat te weten!

[531]

Ik wil me ook richten tot de regeringspartijen, in het bijzonder tot de CD&V en de Open Vld. Het is onmogelijk om vandaag tegen te stemmen en morgen te doen alsof er binnen de regering niets aan de hand is. Als het gaat om zulke belangrijke aangelegenheden op economisch vlak, maar ook om het imago en de geloofwaardigheid van het parlement, van het gewest en van het land, dan kunnen jullie alleen maar, als de politieke situatie niet wijzigt, jullie conclusies trekken.

In elk geval zal de N-VA tegenstemmen.

*(Applaus bij de N-VA)*

[535]

**M. le président.**- La discussion générale conjointe est close.

Ce fut un débat intéressant qui m'a rappelé la négociation à laquelle j'étais mêlé avec le commissaire Bolkestein et qui m'avait appris une chose. Pour moi, dans tout ce dossier, indépendamment des aspects économiques et techniques, la culture, dans ses valeurs et ses traditions, reste un rempart important aux excès et aux dérives du libre-échange mondialisé. C'est l'uniformisation culturelle sous la forme d'un consumérisme débridé qui peut menacer notre modèle social.

Dans cet esprit, je vous invite à lire un livre très amusant que Sylvie Sanchez a sorti il y a dix ans et qui a été réédité, intitulé "Pizza, cultures et mondialisation" et qui, ironiquement, raconte l'histoire d'un certain nombre de produits et leur vie dans l'économie mondialisée. Tout cela renvoie au type de conception que l'on a de la consommation, de la culture, de l'économie, etc.

[537]

---

*Discussion des considérants et des points du dispositif*

**M. le président.**- Nous passons à la discussion des considérants et des points du dispositif de la proposition de résolution de MM. Philippe Close, Emmanuel De Bock, Benoît Cerexhe et Jef Van Damme relative à l'Accord économique et commercial global (CETA) entre l'Union européenne et le Canada et ses conséquences pour la Région de Bruxelles-Capitale (n<sup>os</sup> A-362/1 et 2 – 2015/2016).

*Considérants 1 à 28*

Pas d'observation ?

Adoptés.

*Considérants 29 et 30 (nouveaux)*

**M. le président.**- Un amendement n° 3 a été déposé par Mme Mathilde El Bakri, libellé comme suit :

"Ajouter les deux considérants suivants :

'Considérant la décision du Collège des commissaires européens du 5 juillet 2016 de qualifier le CETA, l'accord commercial négocié avec le Canada, de traité "mixte" ' ;

'Considérant que, malgré cette décision, la ratification par les parlements nationaux pourrait n'avoir lieu qu'après l'entrée en vigueur "provisoire" du traité'."

**M. le président.**- La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- L'amendement vise à mettre la résolution à jour par rapport à la décision du 5 juillet du Collège des commissaires européens de qualifier le traité de mixte.

Le deuxième considérant attire l'attention sur le risque que le traité n'entre en vigueur avant même d'avoir été soumis aux parlements nationaux.

**M. le président.**- L'amendement est réservé.

*Point 1 du dispositif*

**M. le président.**- Un amendement n° 4 a été déposé par Mme Mathilde El Bakri, libellé comme suit :

"Dans le point 1 du dispositif, remplacer le premier tiret par ce qui suit :

'de plaider au sein du Conseil pour que le CETA ne puisse pas entrer en vigueur avant sa ratification par les parlements nationaux'."

L'amendement et le point du dispositif sont réservés.

*Point 2 du dispositif*

Pas d'observation ?

Adopté.

*Point 3 du dispositif*

**M. le président.**- Un amendement n° 1 a été déposé par Mme Mathilde El Bakri, libellé comme suit :

"Remplacer le point 3 du dispositif par ce qui suit :

'de communiquer au gouvernement fédéral que, si le CETA entre l'Union européenne et le Canada est qualifié d'accord mixte, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale s'opposera à sa ratification vu que les conditions susmentionnées ne sont pas rencontrées'."

Un amendement n° 5 a été déposé par Mme Zoé Genot et M. Bruno De Lille, libellé comme suit :

"Remplacer le point 3 du dispositif par ce qui suit :

'de ne pas accorder les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour la signature du CETA entre l'Union européenne et le Canada dès lors que les conditions susmentionnées ne sont pas rencontrées'."

Les amendements et le point 3 du dispositif sont réservés.

*Point 4 (nouveau) du dispositif*

**M. le président.**- Un amendement n° 2 a été déposé par Mme Mathilde El Bakri, libellé comme suit :

"Ajouter un point 4 au dispositif, rédigé comme suit :

'de ne pas accorder les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour la signature du CETA entre l'Union européenne et le Canada'."

**M. le président.**- La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- L'objectif est qu'il soit clairement mentionné que le gouvernement s'engage à ne pas procéder à la délégation de pouvoir, étant donné que cet élément ne figure pas dans le texte initial. Selon nous, la situation laisse planer un doute.

**M. le président.**- L'amendement est réservé.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les amendements, les points réservés du dispositif et l'ensemble de la proposition de résolution.

- *La séance est levée à 12h50.*